



CHAMBRE ECONOMIQUE
MULTIPROFESSIONNELLE
—— Saint-Barthélemy ——

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024





EDITO



Chers entrepreneurs,

Dans un contexte national marqué par l'inflation et par un déficit budgétaire préoccupant, la CEM en 2024 a porté une veille attentive sur le tissu économique de l'île, le moral des entrepreneurs et les perspectives de développement commercial... Ses projets se sont concentrés sur trois axes : renforcer les rencontres interprofessionnelles, soutenir les projets territoriaux et réorganiser ses locaux et services.

Accompagné par les élus de la CEM, il m'a paru important cette année de multiplier les rencontres et les échanges avec les associations des professionnels du commerce, de la restauration, de l'hôtellerie, mais aussi des transporteurs et des taxis. Très à l'écoute, notamment sur leurs défis actuels et futurs, la CEM s'est fait leur porte-parole auprès des partenaires et institutions publiques. En témoignage, les contributions et avis rédigés à l'intention de la Collectivité sur l'occupation du domaine public par les commerçants ou sur la politique de retour à l'emploi.

L'accent a aussi été porté sur l'organisation ou la participation à des événements phares comme le forum des métiers. Moment très prisé des élèves et des entreprises, où sont mis en avant l'entrepreneuriat et les métiers qui façonnent l'île de Saint-Barthélemy. Le concours de la CEM au salon de l'agriculture et à la foire de Paris a été une magnifique occasion de valoriser les entreprises participantes et de mettre en avant les spécificités de notre vie insulaire.

Au-delà de ces actions, des études précises ont permis d'apporter une vision économique sur l'impact d'un atelier de transformation des produits de la mer pour le secteur de la pêche, ou encore sur la valeur ajoutée de déployer une gestion prévisionnelle des emplois. C'est dans un élan constructif et tourné vers le « mieux faire » que je souhaite inscrire ces feuilles de route. Utiles et inspirantes pour le développement par secteurs, elles aiguillent certains choix et confirment ou infirment les dynamiques à suivre.

C'est dans cet esprit de perspectives que j'ai souhaité une réorganisation des locaux et un positionnement dans - n'ayons pas peur des mots - « la capitale économique » de l'île que représente Saint-Jean. C'est pour la CEM, l'opportunité de développer son offre de formation par l'augmentation de salles opérationnelles, mais également l'occasion de regrouper l'ensemble de ces services dans un même lieu, et de confirmer son statut d'établissement de proximité.

Par ailleurs, accueillir et écouter les nombreux entrepreneurs individuels, aiguiller les associés uniques et orienter les porteurs de projets, reste au centre des préoccupations de l'ensemble de l'équipe

En 2025, à nous d'écrire notre avenir.

Thomas Gréaux
Président de la CEM

PAGE 6

VOTRE CEM ST BARTH

Missions et compétences
Constitution de la CEM
Organisation des Élus
Commissions
Personnel - Organigramme

PAGE 14

ENTREPRISES

Avant-Propos
Centre de formalités en mutation
Chiffres du CFE

PAGE 52

FORMATION

Bilan
Formations réalisées en 2024

PAGE 68

FINANCES

Synthèse
Chiffres

PAGE 66

**PÊCHE
AGRICULTURE
FTD**

PAGE 58

COMMUNICATION

Actions réalisées
Dossier de presse
Statistiques

VOTRE CEM ST-BARTH

MISSIONS ET COMPÉTENCES DE LA CEM

LE 20 DÉCEMBRE 2007, LE CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-BARTHÉLEMY DÉCIDE DE CRÉER UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC À STATUT PARTICULIER : LA CHAMBRE ÉCONOMIQUE MULTI-PROFESSIONNELLE (CEM) DE SAINT-BARTHÉLEMY (DÉLIBÉRATION 2007-023 CT). LA CEM BÉNÉFICIE D'UNE AUTONOMIE DE GESTION ET S'ADMINISTRE PAR SES ÉLUS, QUI SONT ÉLUS DANS LE CADRE DE MANDATURE DE 5 ANS

La Chambre Économique Multi professionnelle (CEM) est un moteur du développement économique de Saint Barthélemy. Ses statuts indiquent que la CEM est un établissement public territorial à statut particulier qui constitue auprès des pouvoirs publics, l'organe représentatif des intérêts :

- Du commerce ;
- Des services ;
- De l'industrie ;
- Des métiers et de l'artisanat ;
- De l'agriculture ;
- Des professions libérales réglementées ;
- Des professions libérales assimilées.

Ainsi, selon les statuts, les attributions de la CEM sont décrites ci-après :

La CEM assure l'ensemble des missions qui lui sont conférées par convention, par l'État conformément à la législation nationale.

ELLE A NOTAMMENT POUR MISSION DE :

- Accompagner, conseiller et mettre en relation les entreprises de sa circonscription et de sa compétence, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur en matière de droit de la concurrence ;
- Créer et gérer les centres de formalités des entreprises pour lesquels elle aura obtenu compétence, dans les conditions prévues aux articles R123-1 à R.123-30 du code du commerce ;
- Tenir les registres d'immatriculation ;
- Reconnaître la qualité d'artisan qualifié et d'artisan d'art et d'attribuer les titres de maître artisan dans

les conditions prévues au premier alinéa de l'article 3 du décret n°98-247 du 2 avril 1998 relatif à la qualification artisanale et au répertoire des métiers ;

- Être autorité compétente conformément à l'article 32 de la loi n°2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce, à l'artisanat et aux services, au décret n°98-246 du 2 avril 1998 relatif à la qualification professionnelle exigée pour l'exercice des activités prévues à l'article 16 de la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat et au décret n°97-558 du 29 mai 1997 relatif aux conditions d'accès à la profession de coiffeur, et de coopérer à ce titre avec les autorités compétentes des autres états membres de l'Union européenne ou des états parties à l'accord sur l'espace économique européen ;

- Organiser l'apprentissage ;

- Fixer, dans le respect des dispositions de la sixième partie du code du travail, les priorités en matière d'actions de formation, en faveur des chefs d'entreprise, de leurs conjoints collaborateurs ou associés, de leurs auxiliaires familiaux dans le seul domaine de la gestion et du développement des entreprises ;

- Participer au développement de la formation professionnelle initiale et continue ;

- Créer et gérer des établissements de formation professionnelle initiale et continue dans les conditions prévues par les articles L .443-1 et 753-1 du code de l'éducation pour la formation initiale et dans le respect des dispositions du titre V de livre III de la sixième partie du code du travail qui leur sont applicables pour la formation continue ;

- Favoriser la promotion professionnelle des chefs d'entreprises et des salariés des secteurs pour lesquels elle aura obtenu les compétences ;

- Contribuer à l'expansion des dits secteurs professionnels notamment par l'organisation d'exposition ;

- Animer et coordonner les actions en faveur des métiers d'art à l'échelon territorial ;

- Améliorer la rentabilité des entreprises, la qualité des produits et des services, les techniques et les méthodes de production et de commercialisation en favorisant la collaboration entre entreprises et la création des services communs ;

- Participer à la prévention et au traitement des difficultés des entreprises, liaison avec les services financiers de l'Etat, les organismes de recouvrement des cotisations sociales et toutes les personnes morales, publiques ou privées concernées ;

- Exercer une mission d'appui et de conseil, en coordination avec l'Agence française pour le développement international des entreprises et l'exportation de leur production ;

DE MANIÈRE PLUS GÉNÉRALE :

- Procéder à toute étude utile et émettre des vœux ou des avis sur les matières relevant de sa compétence ;

- Donner à la Collectivité de Saint-Barthélemy les avis et renseignements qui lui sont demandés sur toutes les questions relevant de sa compétence ;

- Présenter ses vues aux pouvoirs publics sur tous les moyens de conduire au développement économique de Saint-Barthélemy ;

- Assurer, sous la réserve des autorisations requises, l'exécution des travaux et l'administration des services nécessaires aux intérêts dont elle a la garde ;

- Désigner un de ses membres pour siéger au conseil économique social et culturel, ainsi qu'aux différentes instances et commissions pour lesquelles une telle désignation pourrait lui être demandée.



CHAMBRE ECONOMIQUE
MULTIPROFESSIONNELLE

— Saint-Barthélemy —

NOS PRINCIPALES MISSIONS

POUR RÉSUMER

- Mandataire aux formalités des entreprises : permet la présence d'un interlocuteur local pour la création d'entreprise et l'accomplissement des formalités

- Facilitateur de la vie des entreprises

- Appui, Conseil et assistance aux entreprises

- Rédaction d'actes juridiques pour la création, modification et radiation des sociétés

- Répertoire des métiers

- Aide à la recherche de financement

- Centre de formation professionnelle continue et d'acquisition de compétences et de qualifications

- Partenaire de la promotion sur l'apprentissage

- Délivrance et renouvellement des cartes immobilières

- Tenue du fichier consulaire

- Régie de la CFAE

- Bureau d'enregistrement des signatures électroniques

- Observatoire des entreprises du territoire et de l'économie locale

- Répertoire des actifs agricoles

- Accompagnateur de projets

- Organisateur d'événements spécifiques

CONSTITUTION DE LA CEM

2007

Création par la Collectivité de Saint-Barthélemy par délibération 2007-23 CT du 20 décembre

2010

Loi 2010-853 du 23 Juillet art. 49 devenu article L 960-2 du Code de Commerce confiant à la CEM Saint-Barthélemy les missions, autres que consultatives, dévolues aux chambres de commerces et d'industrie, aux chambres de métiers et de l'artisanat et aux chambres d'agriculture.

2012

Signature le 18 Octobre, convention État, CCI Guadeloupe, CMA Guadeloupe et CEM relative aux missions dévolues aux Chambres de Métiers et de l'Artisanat, Chambres de Commerce et de l'Industrie dont l'exercice est confié par l'État à la CEM

2015

Signature le 5 octobre de la convention octroyant les compétences en matière de délivrance des cartes des professions immobilières, entrées en vigueur le 1er juillet 2015.

2019

Transfert des locaux de la CEM au 59 rue Samuel Fahlberg, à Gustavia

2021

Création du Comité des Pêches et de l'Aquaculture

2022

Création de l'APAG SBH (association pour les agriculteurs de St Barth)

2022

Arrêté du 21 juin 2022 conférant l'agrément prévu par le 1o de l'article 54 de la loi no 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques

2022

Création du Service juridique de la CEM et de l'offre conseil et rédaction d'actes juridiques

2024

Transfert des locaux de la CEM au Centre Elvina, chemin des sables à Saint-Jean.

ORGANISATION

DES ÉLUS

LE BUREAU

M. Thomas GREAUX représente le Collège Professions libérales assimilées

M. Thierry DUTOUR représente le Collège Services Commerciaux

M. Jean-Luc MARTIN représente le Collège Métiers-Artisanat

M. Fred QUESTEL représente le Collège Industrie

M. Jonas BRIN représente le Collège Professions libérales réglementées

Mme Anne NOBILE représente le Collège Commerce

LES COLLÈGES

COLLÈGE COMMERCE

TITULAIRES :

Mme Anne SAUREL-NOBILE
M. Johnny LAPLACE
M. Sébastien LORET

SUPPLÉANT :

M. Franck MATHEVET

COLLÈGE SERVICES COMMERCIAUX

TITULAIRES :

M. Thierry DUTOUR
M. Catherine CHARNEAU
M. Julien GOUINEAU-QUESTEL
Mme Emilie AUBIN-NIQUET

SUPPLÉANT :

Aucun

COLLÈGE MÉTIERS-ARTISANAT

TITULAIRE :

M. Jean-Luc MARTIN
Mme Fabienne MIOT
M. Grégoire ROUX
Mme Benvinda de Jesus PEREIRA FONSECA

SUPPLÉANT :

M. Jacinto Paulo PEREIRA ROGRIGUES

COLLÈGE PROFESSIONS LIBÉRALES ASSIMILÉES

TITULAIRE :

M. Thomas GREAUX

SUPPLÉANT :

M. Christian ONIER

COLLÈGE INDUSTRIE

TITULAIRE :

M. Fred QUESTEL

SUPPLÉANT :

M. Eric PLASSE

COLLÈGE PROFESSIONS LIBÉRALES RÉGLEMENTÉES

TITULAIRE :

M. Jonas BRIN

SUPPLÉANT :

M. Gaëtan MAGRAS

LES COMMISSIONS

LA COMMISSION DES FINANCES qui examine le bilan, le compte de résultat et les annexes, préalablement à leur adoption par l'Assemblée Générale. Elle lui présente un compte rendu de cet examen.

- M. Fred QUESTEL : Président
- Mme Catherine CHARNEAU
- M. Sébastien LORET
- Mme Émilie AUBIN
- Mme Benvinda de Jesus PEREIRA FONSECA

LA COMMISSION MAPA, ACHATS ET D'APPEL D'OFFRES qui examine et classe les offres lors de la mise en concurrence des candidats à un appel d'offre de la CEM. Les offres sont examinées conformément au Code des marchés publics et aux procédures internes d'achat.

- M. Jonas BRIN : Président
- M. Sébastien LORET
- M. Thierry DUTOIR
- M. Jean-Luc MARTIN
- Mme Anne SAUREL-NOBILE

LA COMMISSION DE PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS chargée notamment d'examiner et de donner un avis sur toute situation susceptible de créer un conflit d'intérêts entre la Chambre et l'un de ses membres.

- M. Thierry DUTOIR : Président
- Mme Catherine CHARNEAU
- M. Nicolas GICQUEL
- M. Jean-Luc MARTIN

LA COMMISSION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE chargée de l'étude de toutes les questions d'apprentissage et de perfectionnement professionnel.

- Mme Benvinda de Jesus PEREIRA FONSECA : Présidente
- M. Thomas GRÉAUX
- Mme Fabienne MIOT
- M. Sébastien LORET
- M. Johnny LAPLACE
- M. Sébastien LORET
- Mme Emilie Aubin
- M. Fred QUESTEL

LA COMMISSION DU RÉPERTOIRE DES MÉTIERS créée par arrêté préfectoral ;

elle se réunit à la demande de son Président ou du Président de la Chambre pour avis avant tout refus d'immatriculation et peut déclencher un contrôle de la qualification professionnelle. Vu les dispositions de l'article 46 de la Loi du 23 juillet 2010 qui confère à la C.E.M les compétences des Chambres des Métiers et de l'Artisanat, et de l'article 2 alinéa 2 de la convention signée le 18 octobre 2012 qui dispose que la C.E.M. devra : « Tenir le Répertoire des Métiers »

L'article 16 du Décret n° 98-247 du 2 avril 1998 relatif à la qualification artisanale et au répertoire des métiers dispose que : « Une commission du répertoire des métiers est instituée dans chaque département par arrêté préfectoral ; elle est présidée par le préfet ou son représentant, qui a voix prépondérante, et comprend en outre un représentant des greffes des tribunaux de commerce ou des tribunaux de grande instance statuant en matière commerciale un représentant des chambres de commerce et d'industrie, un représentant des chambres de métiers et de l'artisanat et un agent de l'État désigné par le préfet.

Elle se réunit sur l'initiative de son président ou à la demande du président de la chambre de métiers et de l'artisanat et rend son avis sur les demandes qui lui sont présentées dans le délai de quinze jours à compter de sa saisine. »

- M. Jean-Luc MARTIN : Président
- M. Thierry DUTOIR

LA COMMISSION DES QUALIFICATIONS créée par arrêté préfectoral. Elle statue sur les demandes d'attribution du titre de maître artisan. Vu les dispositions de l'article 46 de la Loi du 23 juillet 2010 qui confère à la C.E.M les compétences des Chambres des Métiers et de l'Artisanat, et de l'article 2 alinéa 3 de la convention signée le 18 octobre 2012 qui dispose que la C.E.M. devra : « Reconnaître les qualités d'artisan qualifié et d'artisan d'art, et attribuer les titres de maître artisan dans les conditions prévues au premier alinéa de l'article 3 du décret n° 98-247 du 2 avril 1998 relatif à la qualification artisanale et au répertoire des métiers »

Vu que l'article 4 dudit décret dispose que : « Une commission régionale des qualifications est instituée dans chaque région ; ses membres sont nommés par arrêté préfectoral après chaque renouvellement des chambres de métiers et de l'artisanat ; elle est présidée par le président de la chambre régionale des métiers et de l'artisanat ou son représentant et comprend en outre :

- 1° Deux représentants de l'État désignés par le préfet, au sein des services déconcentrés, ayant compétence en matière d'artisanat ou de diplôme au sens du deuxième alinéa de l'article 3 ;
- 2° Un représentant du président du conseil régional ;
- 3° Quatre artisans titulaires et quatre artisans suppléants nommés sur proposition des chambres de métiers et de l'artisanat.

Cette commission est compétente pour examiner les demandes d'attribution du titre de maître artisan prévu à l'article 3.

Elle statue sur la demande, après avis d'un expert compétent dans le métier considéré, choisi sur une liste établie par le président de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat compétente, après avis des organisations professionnelles représentatives concernées ; ses décisions sont prises à la majorité des membres présents ; en cas de partage, la voix du président est prépondérante. Le président ne prend pas part au vote lorsque la demande émane d'un ressortissant de la chambre de métiers et de l'artisanat de sa compétence. »

- Mme Fabienne MIOT : Présidente
- M. Nicolas GICQUEL
- M. Thomas GRÉAUX

LA COMMISSION « PROJETS »

- M. Thomas GRÉAUX : Président
- M. Jonas BRIN
- M. Fred QUESTEL
- Mme Benvinda de Jesus PEREIRA FONSECA
- M. Johny LAPLACE
- M. Nicolas GICQUEL
- Mme Fabienne MIOT
- M. Julien Gouineau-Questel

LA COMMISSION COMMUNICATION ÉVÈNEMENTIELLE-ANIMATION

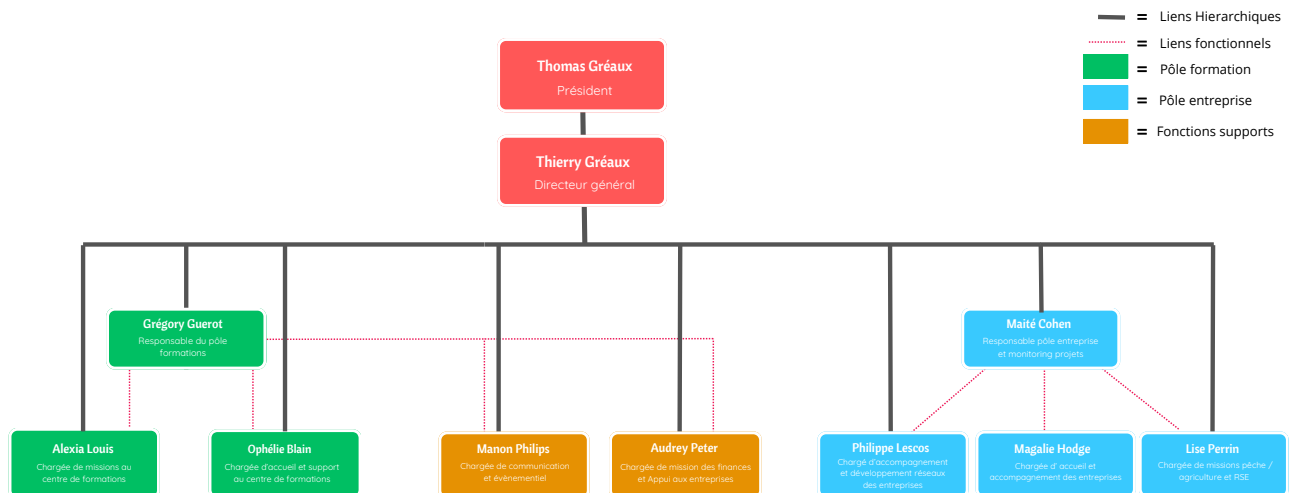
- M. Fred QUESTEL : Président
- Mme Emilie AUBIN
- Mme Benvinda de Jesus PEREIRA FONSECA

LA COMMISSION VIDÉOPROTECTION

- M. Julien Gouineau-Questel
- M. Johnny LAPLACE

PERSONNEL

ORGANIGRAMME DE LA CEM





CHAMBRE ECONOMIQUE
MULTIPROFESSIONNELLE
Saint-Barthélemy

ÉVÉNEMENTS
ET PROJETS

ÉVÉNEMENTS
ET PROJETS

FORMATIONS

FORMALITÉS



COMITÉ
DES PÊCHES

LES AGRICULTEURS
DE SAINT-BARTH

ACCOMPAGNEMENT
ET CONSEILS AUX
ENTREPRISES

RECHERCHE
DE FINANCEMENT

Centre Elvina
57, chemin des sables • Saint-Jean
97133 Saint-Barthélemy
Tél.: 0590 27 12 55



WWW.CEMSTBARTH.COM



ENTREPRISES

AVANT-PROPOS

CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE

Ce rapport repose sur une compilation rigoureuse des données fournies par :

Le Greffe du Tribunal de Basse-Terre

La Caisse de Prévoyance Sociale (CPS)

Le traitement et l'analyse ont été réalisés par la Direction de la CEM (Chambre Économique de Saint-Barthélemy). L'objectif est de dresser un panorama de l'activité économique sur le territoire au 31 décembre 2024, puis de mettre en lumière les actions d'accompagnement menées par la CEM.

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE À SAINT-BARTHÉLEMY (2024) – CHAPITRES A À J

ENTREPRISES COMMERCIALES ET ARTISANALES

Nombre total d'entreprises enregistrées au RCS : 5 767

ÉVOLUTIONS SUR L'ANNÉE 2024 :

- 301 créations
- 66 modifications
- 57 radiations volontaires
- 582 radiations d'office cumulées jusqu'à fin 2024
- 83 mises en sommeil (hors cessations d'office)
- 794 cessations d'activités d'office cumulées jusqu'à fin 2024

La dynamique de créations (301) reste active, mais les cessations d'activités d'office (794 cumulées jusqu'à fin 2024) sont significatives, ce qui peut traduire des difficultés conjoncturelles ou un assainissement du tissu économique local.

TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS ET PROFESSIONS LIBÉRALES

- 3042 indépendants / micro-entrepreneurs
- 457 professions libérales en entreprise individuelle

ENTREPRISES EMPLOYEUSES ET SALARIÉS

- 1 240 entreprises employeuses
- 6 796 salariés en activité en décembre 2024
- 13 057 salariés sur l'ensemble de l'année 2024

Cela reflète un turnover important, courant pour des zones à forte saisonnalité économique.

TISSU ÉCONOMIQUE

- 79 % des entreprises sont des TPE (<11 salariés)
- Salaire moyen brut : 2 815 € mensuels pour 35h/semaine

La prédominance des TPE montre un tissu économique composé majoritairement de petites structures, typique des territoires insulaires. Le salaire moyen est relativement élevé comparé à d'autres territoires d'outre-mer, possiblement lié au coût de la vie local et au niveau d'exigence des métiers présents.

ACCOMPAGNEMENT PAR LA CEM (À VENIR) – CHAPITRE K

Cette section promet de détailler :

Les actions d'accompagnement menées par la CEM

Les résultats obtenus

L'impact sur les formalités administratives et l'accompagnement entrepreneurial

Elle vise à mettre en valeur le rôle stratégique de la CEM comme facilitateur du développement économique local.



ENTREPRISES

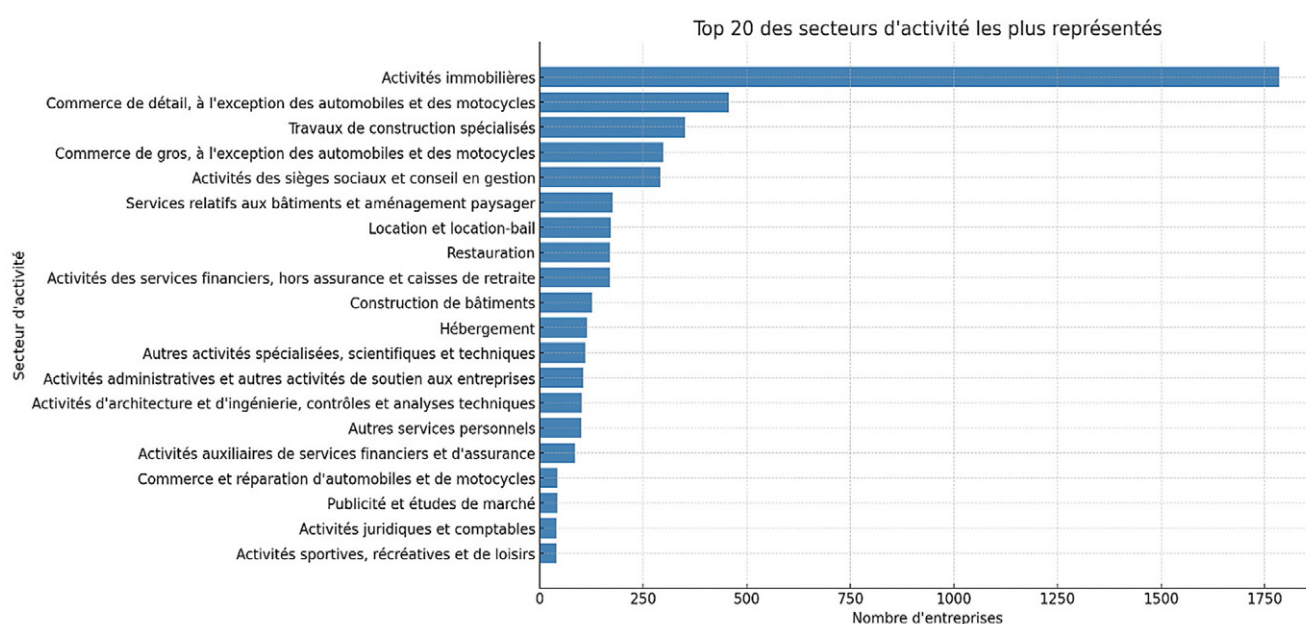
CENTRE DE FORMALITÉS EN MUTATION

A. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-BARTHÉLEMY AU 31 DÉCEMBRE 2024

Les analyses concernent les entreprises actives à Saint-Barthélemy jusqu'au 31 décembre 2024 - Conformément au Registre du commerce et des sociétés (RCS) – Source Greffe du Tribunal de Basse Terre

1. ANALYSE DE L'ACTIVITÉ DES ENTREPRISES ACTIVES À SAINT-BARTHÉLEMY SOUS L'ANGLE DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

- Nombre total d'entreprises commerciales et artisanales inscrites au RCS en 2024 : 5767



L'analyse des entreprises actives à Saint-Barthélemy révèle une structure économique marquée par les spécificités de ce territoire insulaire. L'activité économique locale est fortement influencée par le tourisme haut de gamme, la demande immobilière élevée, ainsi que par des secteurs de services adaptés à une clientèle exigeante et internationale.

2. RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR SECTEUR NAF

2.1 UNE ÉCONOMIE DOMINÉE PAR L'IMMOBILIER ET LA CONSTRUCTION

L'immobilier est l'un des secteurs les plus représentés à Saint-Barthélemy, englobant la gestion, la location et la promotion immobilière. Ce dynamisme s'explique par la forte attractivité de l'île. Les investisseurs et des résidents fortunés sont en quête de biens de luxe, notamment des villas destinées à l'investissement locatif ou à l'usage en résidence principal ou secondaire.

Le secteur de la construction est également un acteur majeur de l'économie locale. La demande en logements haut de gamme, infrastructures touristiques et rénovations alimente ce marché dynamique, soutenu par une main-d'œuvre locale et des entreprises spécialisées. Toutefois, ce secteur est confronté à plusieurs défis, notamment :

- Les contraintes géographiques limitant les espaces constructibles.
- Les réglementations environnementales strictes pour préserver l'île et son écosystème.
- Les coûts élevés des matériaux et de la main-d'œuvre, accentués par l'insularité et la nécessité d'importer de nombreux matériaux.

2.2 LE TOURISME DE LUXE : MOTEUR CENTRAL DE L'ÉCONOMIE LOCALE

Saint-Barthélemy est internationalement reconnue comme une destination touristique de prestige, attirant une clientèle aisée, notamment des célébrités, des entrepreneurs et des investisseurs. Cette spécificité explique la forte présence d'entreprises dans les secteurs suivants :

- L'hébergement haut de gamme, avec des hôtels de luxe, des villas privées en location et des résidences exclusives.
- La restauration gastronomique et haut de gamme, répondant aux attentes d'une clientèle exigeante et cosmopolite.
- Le commerce spécialisé, incluant des boutiques de luxe, des enseignes de haute couture et des bijouteries.
- Les services aux touristes, tels que les entreprises de conciergerie, les locations de yachts et les expériences sur mesure (événementiels privés, excursions exclusives).

Ces activités bénéficient d'un fort pouvoir d'achat de la clientèle, mais restent fortement dépendantes de la saisonnalité et de la conjoncture économique internationale. Les périodes de haute saison (novembre à mars) génèrent une activité économique intense, tandis que la basse saison peut être marquée par un ralentissement notable.

2.3 UNE PRÉSENCE SIGNIFICATIVE DES SERVICES AUX ENTREPRISES ET AUX PARTICULIERS

Au-delà du tourisme et de l'immobilier, les services aux entreprises et aux particuliers occupent une place importante dans le tissu économique de Saint-Barthélemy. Ces secteurs comprennent :

- Les activités juridiques, comptables et financières, essentielles pour accompagner les nombreux investisseurs et entreprises locales.
- Le conseil en gestion et les services administratifs, permettant de structurer et de gérer les affaires dans un environnement économique particulier.
- Les services liés au bien-être et à l'art de vivre, comme le coaching personnel, les soins esthétiques et les prestations de luxe à domicile, qui répondent aux exigences d'une clientèle haut de gamme.

2.4 DES SECTEURS SOUS-REPRÉSENTÉS MAIS PORTEURS D'OPPORTUNITÉS

Certains secteurs d'activité sont peu présents sur l'île en raison de ses spécificités économiques et géographiques. Parmi eux :

- L'industrie manufacturière, quasi inexistante en raison du manque de ressources naturelles et des contraintes logistiques.
- Le secteur technologique et les services numériques, sont en cours de développement en raison d'une demande croissante pour des solutions digitales et des infrastructures IT adaptées.
- Les énergies renouvelables et la gestion environnementale, qui pourraient jouer un rôle clé dans la transition écologique de l'île face aux défis climatiques.

2.5 ENJEUX ET PERSPECTIVES POUR L'ÉCONOMIE LOCALE

L'analyse des secteurs d'activité à Saint-Barthélemy met en lumière plusieurs enjeux et perspectives stratégiques :

- L'immobilier et la construction restent des piliers essentiels, mais doivent composer avec les réglementations environnementales et les contraintes d'espace.
- Le tourisme haut de gamme continuera de jouer un rôle moteur, nécessitant une adaptation aux attentes changeantes des visiteurs internationaux.
- La diversification économique est un levier à explorer, notamment dans les secteurs du numérique, des énergies renouvelables et des services innovants.
- La dépendance aux importations représente un défi logistique et financier, nécessitant une gestion optimisée des coûts et des ressources.
- L'impact du changement climatique et des réglementations environnementales incite à repenser les infrastructures et les modèles économiques vers plus de durabilité.

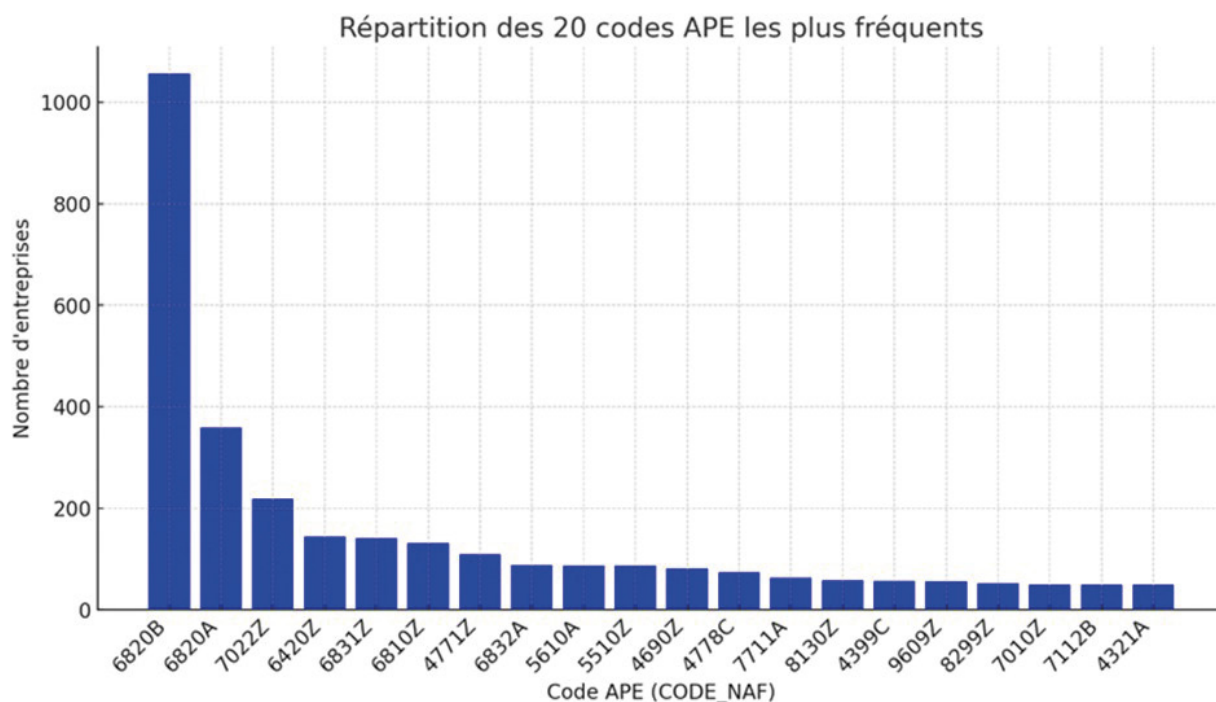
2.6 CONCLUSION

Saint-Barthélemy dispose d'une économie spécifique, axée sur le tourisme haut de gamme, l'immobilier de luxe et les services spécialisés. Ces secteurs, bien que dynamiques, sont confrontés à des défis liés à la saisonnalité, à l'espace limité et à la dépendance des importations.

Pour garantir une croissance durable, il serait stratégique de favoriser l'innovation, l'adoption des nouvelles technologies, le développement des énergies renouvelables et l'amélioration des services numériques. Ces évolutions permettraient de renforcer l'attractivité du territoire tout en préservant son caractère unique et son environnement exceptionnel.

3. ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE À SAINT-BARTHÉLEMY EN FONCTION DES CODES APE

L'analyse des codes APE (Activité Principale Exercée) de Saint-Barthélemy, pour les entreprises créées au 31 décembre 2024 permet de mieux comprendre la structure économique locale. Pour identifier les tendances sectorielles dominantes, sont présentés ci-dessous les 20 codes APE les plus représentés et leur répartition.



3.1 RÉPARTITION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

La répartition des entreprises à Saint-Barthélemy selon les 20 codes APE les plus fréquents est la suivante :

1. Code APE 6820B : Location de terrains et d'autres biens immobiliers

Ce code représente 1 056 entreprises, soit une part significative du tissu économique local. Ces entreprises se concentrent sur la location et l'exploitation d'immeubles non résidentiels, tels que des bureaux, des espaces commerciaux et des installations d'entreposage en libre-service.

2. Code APE 6820A : Location de logements

Avec 359 entreprises, ce code concerne les activités de location de logements, reflétant l'importance du secteur touristique et résidentiel sur l'île.

3. Code APE 7022Z : Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion

Ce code regroupe 219 entreprises offrant des services de conseil en gestion, stratégie et organisation aux entreprises locales. Ces services incluent le conseil en planification stratégique et organisationnelle, en gestion financière, ainsi que d'autres conseils de gestion.

4. Code APE 6420Z : Activités des sociétés holding

Ce code inclut 144 entreprises qui détiennent des participations dans d'autres sociétés, jouant un rôle clé dans la structuration financière et le contrôle des entreprises. Les sociétés holding se concentrent principalement sur la détention de titres de participation, sans intervenir directement dans la gestion des entreprises détenues.

5. Code APE 6831Z : Agences immobilières

Avec 141 entreprises, ce code concerne les agences spécialisées qui interviennent pour le compte d'un tiers. Ces agences interviennent dans la vente, l'achat, la location et la gestion de biens immobiliers.

6. Code APE 6810Z : Activités des marchands de biens immobiliers

Ce code regroupe 130 entreprises impliquées dans l'achat et la revente de biens immobiliers propres, mettant en évidence une activité commerciale significative dans le secteur immobilier.

7. Code APE 4771Z : Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé

Ce code concerne 125 entreprises spécialisées dans la vente au détail de vêtements en magasin spécialisé, illustrant une offre diversifiée pour les résidents et les touristes.

8. Code APE 6832A : Administration d'immeubles et autres biens immobiliers

Avec 120 entreprises, ce code se rapporte à la gestion et à l'administration de biens immobiliers pour le compte de tiers, incluant la gestion locative et le syndicat de copropriété.

9. Code APE 5610A : Restauration traditionnelle

Ce code englobe 98 entreprises opérant dans le secteur de la restauration traditionnelle, reflétant la richesse gastronomique de l'île et son attrait pour les visiteurs.

10. Code APE 5510Z : Hôtels et hébergement similaire

Avec 85 entreprises, ce code concerne les établissements offrant des services d'hébergement de courte durée, tels que les hôtels, essentiels pour soutenir le secteur touristique de Saint-Barthélemy.

11. Code APE 4690Z : Commerce de gros (commerce interentreprises) non spécialisé

Ce code regroupe 80 entreprises impliquées dans le commerce de gros de divers produits sans spécialisation particulière, indiquant une diversité dans les échanges commerciaux de l'île.

12. Code APE 4778C : Autres commerces de détail spécialisés divers

Ce code concerne 75 entreprises spécialisées dans la vente au détail de produits spécifiques non classés ailleurs, offrant une variété de biens aux consommateurs.

13. Code APE 7711A : Location de courte durée de voitures et de véhicules automobiles légers

Avec 70 entreprises, ce code se rapporte à la location de véhicules légers pour de courtes périodes, un service essentiel pour les touristes souhaitant explorer l'île.

14. Code APE 8130Z : Services d'aménagement paysager

Ce code regroupe 65 entreprises spécialisées dans l'aménagement et l'entretien des espaces verts, participant à l'embellissement et à l'attractivité de l'environnement local.

15. Code APE 4399C : Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment

Ce code concerne 60 entreprises impliquées dans la construction et la rénovation de structures, reflétant une activité soutenue dans le secteur du bâtiment.

16. Code APE 9609Z : Autres services personnels n.c.a.

Ce code regroupe 55 entreprises offrant divers services personnels non classés ailleurs, tels que les soins de beauté et autres services aux individus.

17. Code APE 8299Z : Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a.

Ce code concerne 50 entreprises fournissant des services de soutien aux entreprises, tels que des services administratifs ou de soutien opérationnel.

18. Code APE 7010Z : Activités des sièges sociaux

Ce code regroupe 45 entreprises dédiées à la gestion pour le compte de l'ensemble de l'entreprise ou du groupe, centralisant les services administratifs et de direction.

19. Code APE 7112B : Ingénierie, études techniques

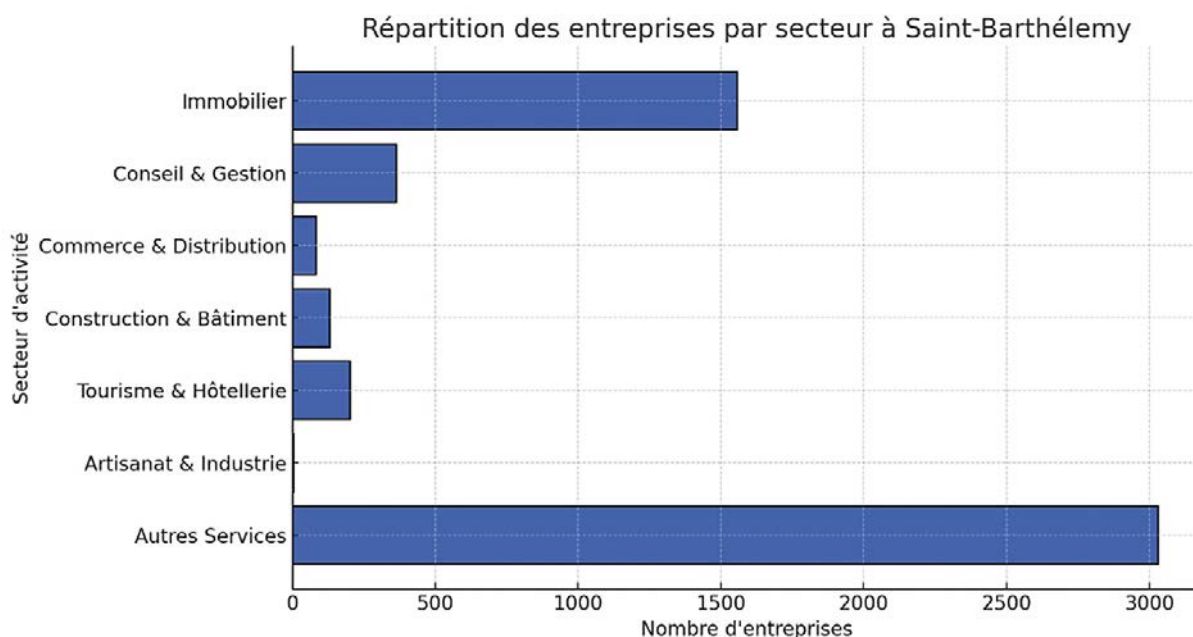
Ce code concerne 40 entreprises spécialisées dans l'ingénierie et les études techniques, fournissant des services essentiels aux projets d'ingénierie et d'infrastructure sur l'île.

20. Code APE 4321A : Travaux d'installation électrique dans tous locaux

Ce code comprend 35 entreprises spécialisées dans l'installation électrique, garantissant la sécurité et la conformité des infrastructures électriques.

3.2 RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR SECTEUR

L'analyse de la base des entreprises de Saint-Barthélemy permet d'identifier les secteurs dominants en fonction de leur poids relatif dans l'économie locale.



3.2.1 PRÉDOMINANCE DE L'IMMOBILIER

Avec environ 29% des entreprises, le secteur immobilier (location de logements, terrains et agences immobilières) constitue le principal levier économique du territoire. Cette tendance s'explique par :

- Une forte demande locative touristique et saisonnière.
- Des avantages fiscaux attirant les investisseurs.
- La valorisation du foncier dans un marché exclusif.

3.2.2 IMPORTANCE DES SERVICES AUX ENTREPRISES

Le conseil en gestion et les activités de holding représentent 12% du tissu économique local. Ce secteur joue un rôle essentiel dans l'accompagnement des investissements et la structuration financière des entreprises présentes sur l'île.

3.2.3 SECTEURS SECONDAIRES MAIS STRATÉGIQUES

Les autres activités montrent une plus grande diversité mais restent moins représentées :

- Commerce & Distribution (8%) : Présence de commerces de proximité et d'import-export, essentiel à l'approvisionnement.
- Construction & Bâtiment (6%) : Indispensable au développement urbain et à l'entretien des infrastructures.
- Tourisme & Hôtellerie (5%) : Bien que l'île soit un haut lieu du tourisme de luxe, le nombre d'entreprises directement rattachées à ce secteur reste limité.
- Artisanat & Industrie (4%) : Résiduel, mais représentant des activités essentielles à la vie économique locale.
- Autres Services (36%) : Divers secteurs incluant professions libérales, santé, éducation et services à la personne.

3.3 ANALYSE DES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES

3.3.1 CONCENTRATION ET DÉPENDANCE

L'économie de Saint-Barthélemy repose en grande partie sur le secteur immobilier, également utilisé comme levier d'investissement par les résidents locaux et les investisseurs étrangers. Cette forte spécialisation expose l'île à des risques en cas de crise immobilière ou de modification des règles fiscales, actuellement très avantageuses.

3.3.2 LIMITES DE LA DIVERSIFICATION

Malgré une présence multi-sectorielle, certains domaines comme l'industrie, l'innovation technologique ou l'économie verte restent peu développés.

3.3.3 ATOUTS ET OPPORTUNITÉS

- Positionnement touristique de luxe : atout majeur pour l'activité hôtelière et les services premium.
- Forte attractivité pour les investissements immobiliers et patrimoniaux.
- Potentiel de développement dans les énergies renouvelables et l'écologie.

3.4 RECOMMANDATIONS POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ

Afin d'assurer un essor économique durable et adapté aux spécificités de Saint-Barthélemy, il serait pertinent de :

- Stimuler la diversification vers des secteurs moins développés (innovation, économie circulaire).
- Renforcer l'offre touristique durable, en intégrant des pratiques écoresponsables.
- Favoriser le développement des énergies renouvelables.
- Encourager l'entrepreneuriat local dans les secteurs moins représentés, et en facilitant l'accès aux financements et à la formation.

3.5 CONCLUSION

Saint-Barthélemy possède un tissu économique marqué par une prédominance du secteur immobilier et des services aux entreprises, avec une diversification limitée. La croissance future du territoire devra s'appuyer sur une stratégie combinant consolidation des secteurs porteurs et développement de nouvelles opportunités économiques.

4. ANALYSE DES ENTREPRISES ACTIVES À SAINT-BARTHÉLEMY EN FONCTION DES FORMES JURIDIQUES COMMERCIALES

Au 31 décembre 2024, Saint-Barthélemy compte un total de 5 767 entreprises actives. L'analyse des formes juridiques révèle une nette prédominance des Sociétés par Actions Simplifiées (SAS), suivies des Sociétés à Responsabilité Limitée (SARL). Cela traduit un environnement entrepreneurial dynamique et structuré, marqué par des activités commerciales, touristiques et de services.

4.1 RÉPARTITION DES FORMES JURIDIQUES

Les 10 formes juridiques les plus courantes représentent une part significative du paysage entrepreneurial de Saint-Barthélemy. Voici un aperçu des principales catégories :

- Société par actions simplifiée (SAS) : 2 755 entreprises (47,77 % du total)
- Société à responsabilité limitée (SARL) : 1 814 entreprises (31,45 % du total)
- Société civile immobilière (SCI) : 888 entreprises (15,40 % du total)
- Société civile (SC) : 139 entreprises (2,41 % du total)
- Société en nom collectif (SNC) : 83 entreprises (1,44 % du total)
- Société anonyme (SA) : 20 entreprises (0,35 % du total)
- Société d'exercice libéral par actions simplifiée (SELAS) : 16 entreprises (0,28 % du total)
- Société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL) : 15 entreprises (0,26 % du total)
- Groupement d'intérêt économique (GIE) : 8 entreprises (0,14 % du total)
- Société civile immobilière construction-vente (SCICV) : 5 entreprises (0,09 % du total)

4.1.1 PRÉDOMINANCE DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS SIMPLIFIÉES (SAS)

La SAS est la forme juridique la plus représentée sur l'île, avec près de 48 % des entreprises. Cette tendance s'explique par plusieurs facteurs :

- Flexibilité statutaire : La SAS offre une grande souplesse dans l'organisation de l'entreprise et des relations entre les associés.
- Attractivité pour les entrepreneurs et investisseurs : Son mode de gouvernance allégé et l'absence d'exigence d'un capital minimum en font une option privilégiée pour les nouvelles entreprises. En outre, la responsabilité des associés est limitée à leurs apports, ce qui sécurise leurs biens personnels.
- Popularité dans les secteurs du commerce et des services : De nombreuses entreprises liées au tourisme, à la restauration, aux services aux particuliers et aux activités nautiques adoptent cette forme juridique.
- Une fiscalité adaptée pour les investissements.

4.1.2 IMPORTANCE DES SOCIÉTÉS À RESPONSABILITÉ LIMITÉE (SARL)

Les SARL représentent 31,45 % des entreprises, soit la deuxième forme juridique la plus répandue. Elle est particulièrement appréciée par les PME et les entreprises familiales, car elle offre :

- Un cadre juridique bien défini : Plus encadrée que la SAS, elle est souvent choisie pour sa stabilité et sa gestion plus simple.
- Une responsabilité limitée des associés : Ce qui protège leur patrimoine personnel.
- Une fiscalité adaptée aux petites structures.

4.1.3 PLACE SIGNIFICATIVE DES SOCIÉTÉS CIVILES IMMOBILIÈRES (SCI)

Avec 15,40 % des entreprises, les SCI jouent un rôle clé dans le paysage économique de l'île. Cette forme juridique est largement utilisée pour :

- La gestion patrimoniale : Beaucoup de biens immobiliers sont détenus via des SCI pour faciliter leur transmission.
- L'investissement locatif : Notamment pour des villas de luxe et des locations saisonnières.
- L'optimisation fiscale : Les SCI restent un outil privilégié pour structurer des investissements immobiliers.

4.1.4 PRÉSENCE LIMITÉE DES AUTRES FORMES JURIDIQUES

- Les Sociétés Civiles (SC) sont marginales (2,41 %) et sont généralement utilisées pour des activités patrimoniales ou professionnelles spécifiques.
- Les Sociétés en Nom Collectif (SNC) et Sociétés Anonymes (SA) sont rares, principalement en raison de leurs contraintes juridiques et de la responsabilité illimitée des associés pour les SNC.
- Les Sociétés d'Exercice Libéral (SELAS, SELARL) sont présentes mais en nombre limité, ce qui reflète une activité modérée des professions réglementées (avocats, médecins, experts-comptables, etc.).
- Les Groupements d'Intérêt Économique (GIE) et Sociétés Civiles Immobilières de Construction-Vente (SCICV) restent des structures très spécifiques utilisées pour des besoins particuliers.

4.2 ENJEUX ET PERSPECTIVES

4.2.1 UN ENTREPRENEURIAT DYNAMIQUE ET STRUCTURÉ

La forte proportion de SAS et SARL montre un écosystème entrepreneurial en pleine expansion, soutenu par :

- Le tourisme : Principal moteur économique de l'île.
- Les services : De nombreuses entreprises locales se développent dans la restauration, les activités nautiques, l'hôtellerie et les commerces de proximité.
- Une attractivité pour les investisseurs : L'île attire des capitaux privés grâce à son cadre fiscal favorable et son marché de luxe.

4.2.2 UNE DÉPENDANCE AU SECTEUR IMMOBILIER EN ARRIÈRE-PLAN

Bien que les SCI ne soient pas majoritaires, leur nombre conséquent montre que l'immobilier reste un pilier économique. Cela soulève plusieurs enjeux :

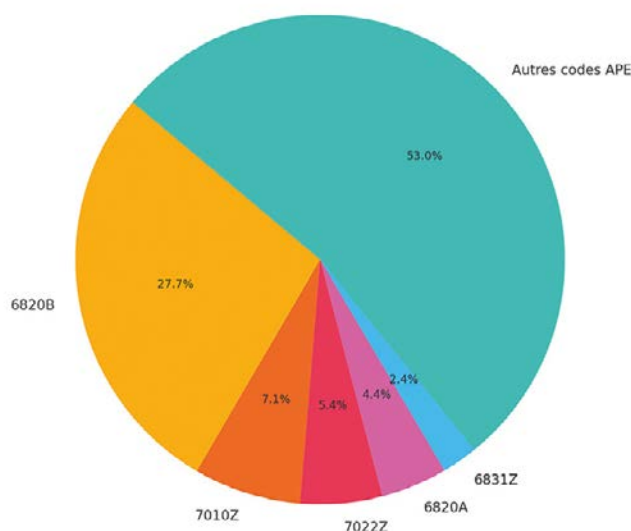
- Une forte spéculation immobilière : L'immobilier de luxe est un marché en pleine expansion sur l'île.
- Un accès au logement plus difficile pour les résidents : La flambée des prix limite les opportunités pour la population locale.
- Une concentration des investissements : L'économie de l'île pourrait bénéficier d'une diversification

B. FORMALITÉS DE CRÉATIONS EN 2024 A SAINT-BARTHÉLEMY – CONFORMÉMENT AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS (RCS)

Nombre total d'entreprises créées en 2024 : 301

1. RÉPARTITION DES ENTREPRISES CRÉÉES EN 2024 PAR CODE NAF

Répartition des 5 codes APE les plus représentés (avec catégorie 'Autres')



1.1 ANALYSE

- Une économie largement tournée vers l'immobilier (54% des activités)
Le secteur de l'immobilier représente près de 54% des dossiers enregistrés sur l'année 2024, ce qui démontre l'importance de cette activité à Saint-Barthélemy. Plusieurs sous-catégories d'activités immobilières se distinguent :
 - 6820B - Location de terrains et d'autres biens immobiliers (82 dossiers - 27%)
Cette activité regroupe des sociétés civiles immobilières (SCI) et d'autres structures dédiées à la gestion de biens fonciers, souvent destinées à la location longue durée ou saisonnière.
 - 6820A - Location de logements (13 dossiers - 4%)

Ce code concerne principalement les locations résidentielles ou touristiques, un secteur en forte croissance compte tenu de l'attractivité touristique de l'île.

- 6831Z - Agences immobilières (7 dossiers - 2%)

Cette catégorie comprend les professionnels de l'immobilier qui exercent une activité d'intermédiaire dans les transactions immobilières (achat, vente, location) et peuvent également assurer la gestion locative pour le compte de propriétaires.

Cette dominance du secteur immobilier est cohérente avec la forte demande de logements et l'attrait de Saint-Barthélemy en tant que destination prisée pour les investissements immobiliers.

- Un pôle administratif et de gestion d'entreprise en expansion (18%)

Le deuxième secteur le plus représenté à travers les codes APE est celui de la gestion et du conseil en entreprise, représentant environ 18% des dossiers enregistrés :

- 7010Z - Activités des sièges sociaux (21 dossiers - 7%)

De nombreuses entreprises implantent leur siège social à Saint-Barthélemy, attirées par des opportunités fiscales ou stratégiques.

- 7022Z - Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion (16 dossiers - 5%)

Ces entreprises offrent des services de gestion financière, comptable et administrative à d'autres structures, notamment celles basées localement.

Le développement du secteur administratif témoigne de la volonté des entreprises de s'implanter durablement sur l'île, renforçant ainsi l'attractivité économique de Saint-Barthélemy.

- Une diversité économique plus restreinte mais présente (28%)

Outre l'immobilier et la gestion d'entreprise, d'autres secteurs sont également représentés, bien que de manière plus marginale :

- Le commerce et la distribution :

Plusieurs entreprises ont été enregistrées dans le commerce de détail et la vente de biens divers. Bien que ce secteur ne soit pas prédominant, il joue un rôle essentiel en répondant aux besoins quotidiens des résidents ainsi qu'aux attentes des touristes.

- Le tourisme et l'hôtellerie :

L'île étant un haut lieu touristique, certaines nouvelles structures ont été créées pour répondre à la demande en hébergements et services touristiques.

- Les services professionnels et indépendants :

Plusieurs entreprises concernent des activités de consulting, de services aux particuliers et aux entreprises.

1.2 ÉVOLUTION ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

Les données de 2024 suggèrent plusieurs tendances pour l'avenir économique de Saint-Barthélemy :

L'immobilier reste un moteur clé

- L'essor des SCI et des structures de gestion immobilière montre un marché dynamique, tourné vers la location saisonnière et les investissements à long terme.
- La demande pour les locations touristiques devrait continuer de croître, favorisant l'ouverture de nouvelles structures.

Le secteur administratif et du conseil d'affaires est en pleine croissance

- L'implantation de sièges sociaux et de cabinets de conseil traduit un besoin d'accompagnement des entreprises locales.
- Le cadre juridique et fiscal favorable encourage cette tendance.

1.3 CONCLUSION

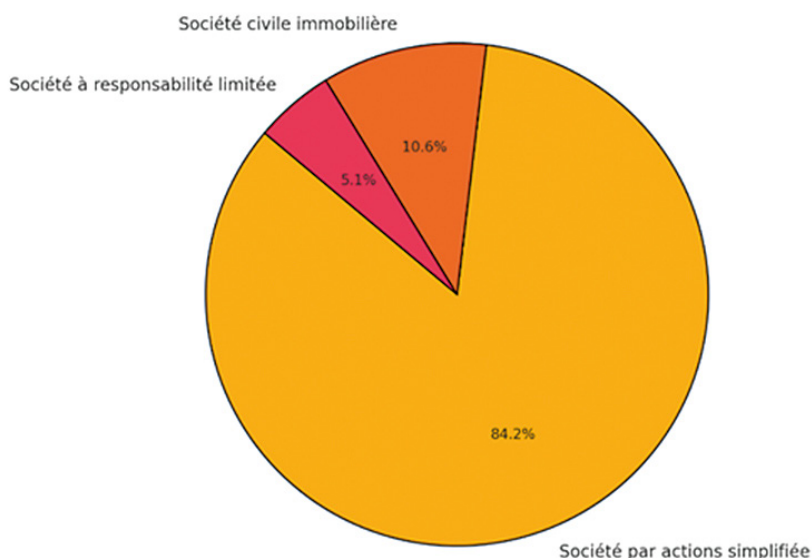
L'économie de Saint-Barthélemy sur l'année 2024 est clairement dominée par l'immobilier et la gestion d'entreprise. Cela confirme le rôle central de la location immobilière et des services administratifs dans l'activité économique locale.

Si des initiatives de diversification venaient à être mises en place, notamment dans le commerce, le digital, ou les services spécialisés, elles pourraient permettre un meilleur équilibre et favoriser la création d'emplois en dehors des secteurs traditionnels.

2. ANALYSE DE LA RÉPARTITION DES FORMES JURIDIQUES DES ENTREPRISES CRÉÉES EN 2024

2.1 LES 3 PRINCIPALES FORMES JURIDIQUES

Le diagramme illustre clairement la prédominance de la SAS, qui représente à elle seule 84 % des entreprises. La SCI et la SARL, bien que significatives, restent largement en retrait. Cela témoigne d'une tendance marquée vers des structures plus flexibles et adaptées aux besoins des entrepreneurs modernes.



Domination de la Société par Actions Simplifiée (SAS)

La Société par Actions Simplifiée (SAS) est la forme juridique la plus répandue parmi les entreprises nouvellement créées, représentant 246 entreprises. Cela équivaut à une très large majorité du total des entreprises enregistrées sur l'année.

La Société Civile Immobilière (SCI) en deuxième position

Avec 31 entreprises, la Société Civile Immobilière (SCI) occupe la deuxième place. Son importance dans le paysage économique de Saint-Barthélemy suggère une forte activité dans le secteur de l'immobilier, où les SCI sont souvent utilisées pour la gestion de biens immobiliers à plusieurs associés, permettant une transmission facilitée du patrimoine.

La Société à Responsabilité Limitée (SARL) en troisième position

La Société à Responsabilité Limitée (SARL) arrive en troisième position. Cette structure est privilégiée par les petites et moyennes entreprises (PME), car elle offre un cadre juridique plus rigide que la SAS mais reste une option sécurisante pour les entrepreneurs qui souhaitent structurer leur activité tout en limitant leur responsabilité personnelle.

Des formes juridiques marginales

D'autres formes juridiques sont présentes, mais en nombre bien plus réduit. Par exemple, la Société Civile compte 3 entreprises, et la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée (SELARL) n'en compte que 2. Ces structures sont adaptées à des cas spécifiques, comme l'exercice des professions libérales réglementées pour la SELARL.

2.2 CONCLUSION

La répartition des formes juridiques met en évidence une nette préférence pour la SAS, suivie des SCI et SARL. Ce choix traduit les spécificités économiques locales, notamment un fort attrait pour l'immobilier et des structures adaptées aux PME et entrepreneurs souhaitant bénéficier d'une gestion simplifiée et d'une responsabilité limitée.

C. FORMALITÉS DE MODIFICATIONS EN 2024 A SAINT-BARTHÉLEMY – CONFORMÉMENT AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS (RCS)

- Nombre total de formalités de modifications en 2024 : 66

1. RÉPARTITION DES MODIFICATIONS PAR CODE APE (ACTIVITÉ PRINCIPALE EXERCÉE)

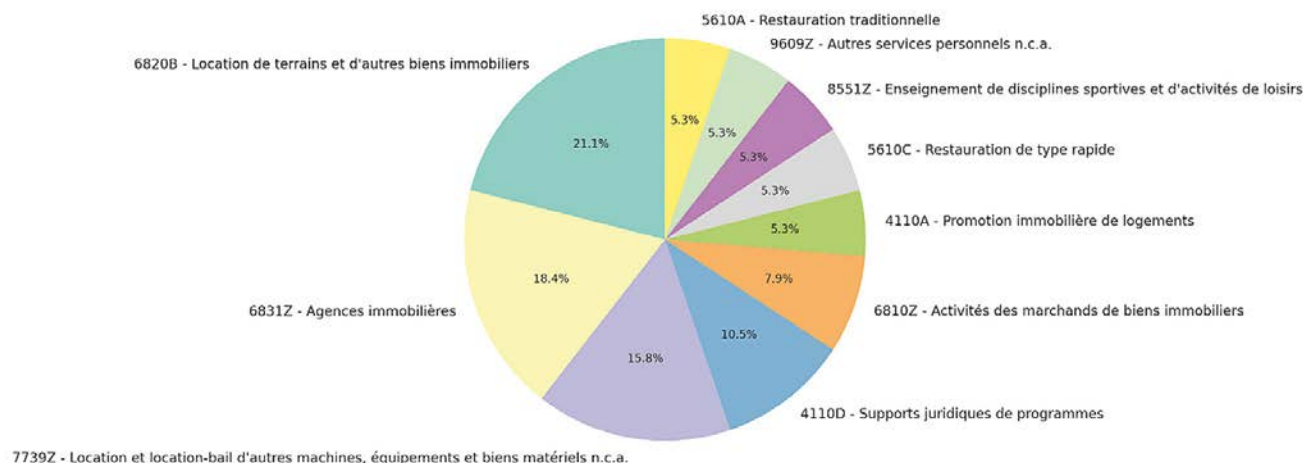
Le Code APE, attribué par l'INSEE, permet d'identifier l'activité principale d'une entreprise. L'analyse des formalités de modification selon ce critère met en évidence les secteurs les plus dynamiques en termes de changements structurels.

1.2 PRINCIPAUX CONSTATS

- Les secteurs immobiliers et commerciaux sont les plus concernés par les modifications d'entreprises.

- Certaines activités de services, notamment dans le tourisme et l'hôtellerie-restauration, présentent un volume notable de modifications.
- Les modifications touchent un éventail varié d'activités économiques, reflétant une adaptation des entreprises aux évolutions économiques et réglementaires.

Répartition en pourcentage des 10 codes APE les plus modifiés en 2024

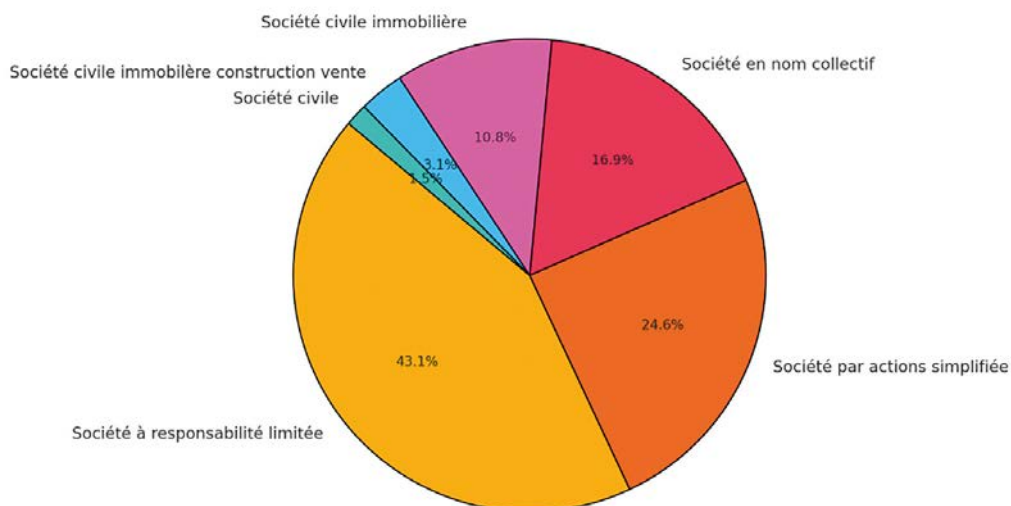


1.3 TOP DES SECTEURS LES PLUS CONCERNÉS PAR DES MODIFICATIONS

- Activités immobilières (6831Z, 6820B) : Un volume important de modifications est constaté dans ce secteur, ce qui s'explique par l'évolution fréquente des structures juridiques dans le domaine de la gestion immobilière et la location de biens.
- Services récréatifs et touristiques (9329Z, 8520Z) : Les entreprises opérant dans le secteur du tourisme ont été particulièrement actives en termes de modifications, ce qui pourrait refléter une adaptation à la demande fluctuante.
- Commerce et services divers : Certaines activités de commerce et de services spécialisés montrent une certaine dynamique de restructuration ou d'évolution de leur statut.

2. RÉPARTITION DES MODIFICATIONS PAR FORME JURIDIQUE

Répartition des modifications par Forme Juridique en 2024



Le choix de la forme juridique d'une entreprise est un facteur clé influençant sa gestion et son évolution.

L'analyse des modifications révèle des tendances intéressantes quant aux structures les plus concernées.

2.1 PRINCIPAUX CONSTATS

- Les sociétés à responsabilité limitée (SARL) dominent en volume de modifications.
- Les sociétés par actions simplifiées (SAS) occupent la deuxième place, ce qui confirme leur attractivité croissante pour les entrepreneurs souhaitant une flexibilité statutaire accrue.
- Les sociétés civiles immobilières (SCI) et les sociétés en nom collectif (SNC) montrent également une activité significative en termes de modifications, en lien avec l'immobilier et les entreprises familiales ou de niche.

Société à responsabilité limitée (SARL) : reste la structure privilégiée des petites et moyennes entreprises en raison de sa souplesse juridique et de sa protection des associés – 28 modifications

Société par actions simplifiée (SAS) : appréciée pour sa flexibilité et sa facilité de transmission des actions, continue de séduire les entrepreneurs. – 16 modifications

Société en nom collectif (SNC) : Plus contraignante en matière de responsabilité des associés, demeure cependant prisée pour des activités spécifiques – 11 modifications

Société civile immobilière (SCI) : Largement utilisé dans le cadre de la gestion et de la détention de biens immobiliers à plusieurs – 7 modifications

Société civile immobilière de construction-vente (SCCV) : Couramment utilisée pour des projets immobiliers à durée déterminée, ce qui explique le nombre plus restreint de modifications – 2 modifications

3 ANALYSE DES TENDANCES ET CONCLUSIONS

- Un dynamisme marqué dans l'immobilier et les services : La forte présence des codes APE liés à l'immobilier (6831Z, 6820B) et aux services touristiques (9329Z) suggère que ces secteurs sont les plus enclins à des changements structurels et statutaires en 2024.
- Une prédominance des SARL et des SAS : Ces formes juridiques continuent de représenter la majorité des modifications, illustrant leur rôle central dans l'écosystème entrepreneurial local.
- Une évolution des structures en fonction des besoins économiques : Les modifications recensées traduisent une adaptation aux exigences du marché.

L'analyse des formalités de modification d'entreprises en 2024 révèle une forte dynamique dans certains secteurs clés comme l'immobilier et le tourisme. Les évolutions statutaires témoignent d'un besoin d'adaptation des entreprises à un environnement en mutation. La prédominance des SARL et des SAS illustre les préférences des entrepreneurs pour des structures offrant à la fois protection et flexibilité.

D. FORMALITÉS DE RADIATIONS EN 2024 A SAINT-BARTHÉLEMY HORS RADIATIONS D'OFFICE – CONFORMÉMENT AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS (RCS)

- Nombre total de formalités de radiations en 2024 : 57

1. DÉFINITION ET CAUSES DE RADIATION

Suivant l'article 1844-7 du code civil, la société prend fin :

- Par l'expiration du temps pour lequel elle a été constituée, sauf prorogation effectuée conformément à l'article 1844-6 ;
- Par la réalisation ou l'extinction de son objet ;
- Par l'annulation du contrat de société ;
- Par la dissolution anticipée décidée par les associés ;
- Par la dissolution anticipée prononcée par le tribunal à la demande d'un associé pour justes motifs, notamment en cas d'inexécution de ses obligations par un associé, ou de mésentente entre associés paralysant le fonctionnement de la société ;
- Par la dissolution anticipée prononcée par le tribunal dans le cas prévu à l'article 1844-5 ;
- Par l'effet d'un jugement ordonnant la clôture de la liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif ;
- Pour toute autre cause prévue par les statuts.

Il faut noter que les entreprises individuelles peuvent prendre fin pour des raisons suivantes :

- L'entrepreneur individuel peut décider de cesser son activité à tout moment ;
- Il peut partir à la retraite ;
- L'entreprise prend fin également par décès de l'entrepreneur ;
- Elle prend fin aussi par l'effet d'un jugement ordonnant la clôture de la liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2. PROCÉDURE DE RADIATION

La procédure de radiation dépend de la forme juridique et des raisons de cessation. Pour une dissolution amiable décidée par les associés d'une société les étapes sont les suivantes :

- Assemblée générale décidant la dissolution, avec nomination d'un liquidateur.
- Enregistrement du procès-verbal, publicité légale et déclaration de la dissolution auprès de l'INPI
- Opérations de la liquidation : réalisation de l'actif et apurement du passif.
- Etablissement des comptes de la liquidation et leur approbation en assemblée générale, publicité légale de la clôture des opérations de liquidation et dépôt de la formalité sur l'INPI
- Radiation du RCS via le greffe du tribunal de commerce. Il faut noter que dans le cadre de cette démarche il est désormais nécessaire de produire un quitus social (attestation URSSAF) et un quitus fiscal (attestation de paiement de la CFAE)

Le délai de radiation peut varier de quelques semaines à plusieurs mois selon la complexité du dossier.

3. RÉPARTITION DES RADIATIONS PAR CODE APE (SECTEUR D'ACTIVITÉ)

L'analyse des codes APE permet d'identifier les secteurs les plus touchés par les cessations d'activité.

3.1 CLASSEMENT ET ANALYSE DES SECTEURS LES PLUS CONCERNÉS

• L'immobilier domine les cessations d'activité

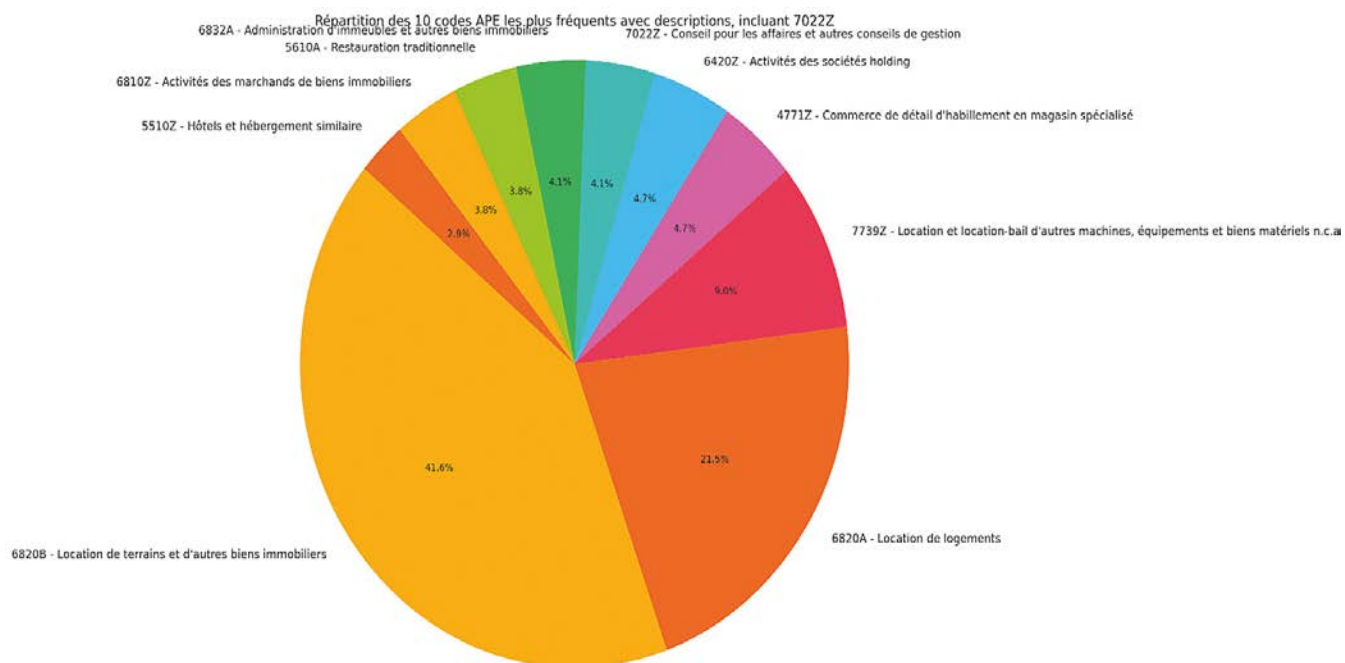
Les trois premiers codes APE concernent l'immobilier et la location. Cela s'explique par le fait que de nombreuses sociétés sont créées à Saint-Barthélemy pour gérer des biens immobiliers destinés à la location saisonnière. Certaines de ces sociétés peuvent être liquidées après l'atteinte de leurs objectifs patrimoniaux.

- Le secteur du commerce de détail impacté

Le code 4771Z (commerce de détail d'habillement) figure également parmi les activités les plus touchées. Cela peut être lié à des difficultés économiques ou à des changements de tendances de consommation.

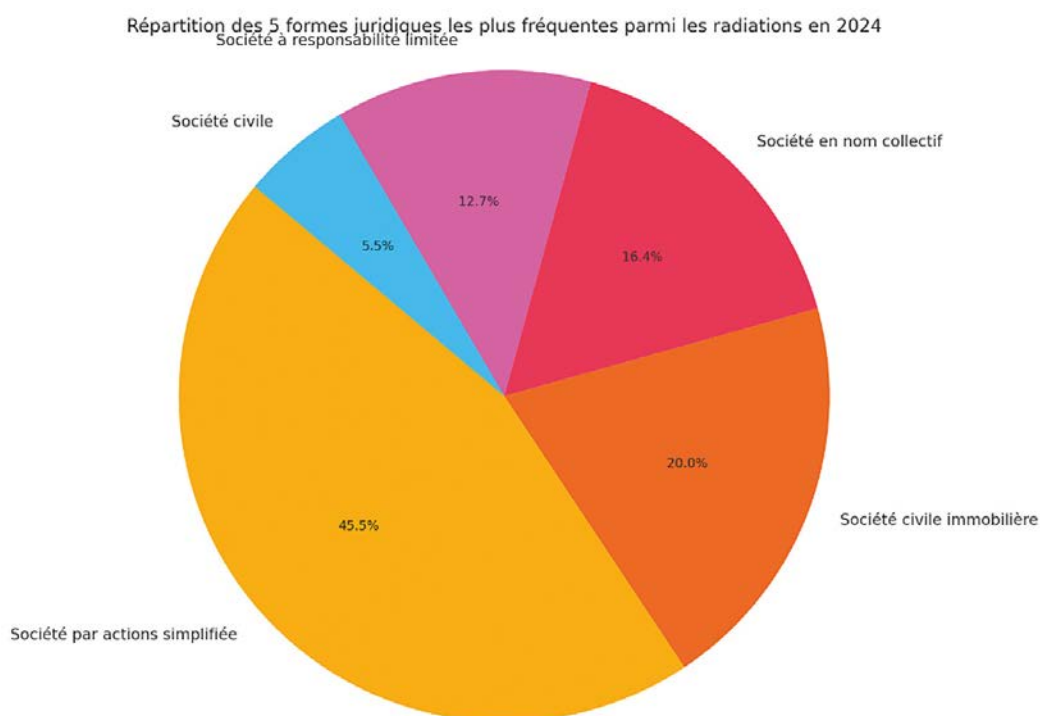
- Les services aux entreprises également concernés

La catégorie 7739Z (location de matériel) représente un secteur en mutation où certaines entreprises peuvent fermer en raison de l'évolution des besoins du marché local.



4. RÉPARTITION DES RADIATIONS PAR FORME JURIDIQUE

L'étude des formes juridiques permet de comprendre quels types d'entreprises sont les plus concernées par les cessations d'activité.



4.1 CLASSEMENT ET ANALYSE DES FORMES JURIDIQUES LES PLUS TOUCHÉES

- **Les SAS en tête des radiations**

Ces formes juridiques sont couramment utilisées par les petites entreprises et les start-ups locales. Leur forte représentation dans les radiations peut indiquer une certaine instabilité économique ou des cessations naturelles après l'atteinte d'un objectif entrepreneurial.

- **Les SCI fortement impactées**

Les Sociétés Civiles Immobilières (SCI) sont souvent créées pour gérer des biens immobiliers familiaux ou locatifs. Une fois le projet terminé (revente du bien, transmission, etc.), ces structures sont souvent dissoutes, ce qui explique leur place importante dans les radiations.

- **Les SNC et sociétés civiles en moindre mesure**

Ces formes juridiques, moins courantes, sont généralement utilisées pour des activités spécifiques et nécessitent un fort engagement des associés. Leur taux de radiation est relativement modéré.

5. SPÉCIFICITÉS DU TERRITOIRE DE SAINT-BARTHÉLEMY INFLUENÇANT LES RADIATIONS

Saint-Barthélemy possède des caractéristiques économiques et administratives propres qui influencent le nombre et la nature des radiations d'entreprises.

5.1 ÉCONOMIE TOURNÉE VERS L'IMMOBILIER ET LE TOURISME

L'analyse des radiations montre une forte représentation des activités immobilières et de location. Le tourisme de luxe joue un rôle clé dans l'économie locale, et de nombreuses sociétés sont créées pour exploiter des villas, gérer des locations saisonnières ou investir dans des projets immobiliers. La volatilité du marché immobilier et la saisonnalité du tourisme peuvent expliquer une partie des radiations.

5.2 PRESSION ÉCONOMIQUE ET COÛT DE LA VIE

- **Coût élevé des affaires** : L'exploitation d'une entreprise à Saint-Barthélemy est coûteuse en raison des loyers élevés, du coût des matières premières et des charges sociales.
- **Marché du travail spécifique** : Le recours à des travailleurs saisonniers et l'instabilité des contrats peuvent fragiliser certaines structures.

5.3 RÉGLEMENTATIONS LOCALES ET ADMINISTRATIVES

- **Statut fiscal particulier** : Saint-Barthélemy bénéficie d'un régime fiscal propre. Certaines sociétés peuvent être radiées après avoir bénéficié d'un cadre fiscal avantageux pour une durée limitée (exemple : défiscalisation).
- **Contraintes réglementaires et urbanistiques** : Les projets immobiliers doivent respecter des règles strictes, et certaines entreprises peuvent fermer si elles ne répondent plus aux nouvelles exigences légales.

6. CONCLUSION

L'analyse des radiations d'entreprises à Saint-Barthélemy en 2024 met en évidence plusieurs tendances marquantes :

- Une forte présence des secteurs liés à l'immobilier et à la location.
- Une prédominance des SAS et des SCI parmi les entreprises radiées.
- Une sensibilité économique liée à la saisonnalité du tourisme et aux fluctuations du marché immobilier.
- Des contraintes économiques et réglementaires spécifiques au territoire.

Ces éléments permettent de mieux comprendre les dynamiques entrepreneuriales de l'île et les facteurs influençant la pérennité des entreprises. Une analyse plus fine des tendances sur plusieurs années permettrait d'affiner cette étude et d'anticiper les évolutions futures du tissu économique local.

E. RADIATIONS D'OFFICE EN 2024 A SAINT-BARTHÉLEMY – CONFORMÉMENT AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS (RCS)

- Nombre total de formalités de radiations d'office en 2024 : 582 cumulées jusqu'à fin 2024

1. ANALYSE DES RADIATIONS D'OFFICE EN 2024

La radiation d'office d'une entreprise par le greffier du tribunal de commerce est une procédure par laquelle une société ou un entrepreneur fait l'objet d'une mention de radiation, c'est-à-dire, suppression du Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) sans demande de sa part, mais sans pour autant que cette radiation d'office produise automatiquement les effets d'une dissolution.

1.1 MOTIFS DE RADIATION D'OFFICE

Est radié d'office tout commerçant :

- Frappé d'une interdiction d'exercer une activité commerciale en vertu d'une décision judiciaire passée en force de chose jugée ou d'une décision administrative exécutoire (R123-128 du code de commerce) ;
- Décédé depuis plus d'un an, sauf déclaration faite dans les conditions prévues aux 6° et 7° de l'article R. 123-46 du code de commerce (R123-128 du code de commerce) ;
- Qui n'est plus affilié à l'organisme de sécurité sociale en sa qualité de travailleur indépendant, et ce, dès que le greffier est informé de la radiation prononcée par un organisme (R123-128 du code de commerce).

En outre, est radié d'office tout commerçant ou personne morale :

- A compter de la clôture d'une procédure, soit de faillite, soit de liquidation des biens pour insuffisance d'actif ou dissolution de l'union, soit de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif (R. 123-129 du code de commerce) ;
- Au terme du délai d'un an après la mention au registre de la cessation totale de son activité, sauf en ce qui concerne les personnes morales pouvant faire l'objet d'une dissolution (R. 123-129 du code de commerce).

Aussi, est radiée d'office toute personne morale, après mention au registre de sa dissolution, au terme du délai fixé par les statuts pour la durée de la liquidation ou, à défaut, au terme d'un délai de trois ans après la date de cette mention (R. 123-131 du code de commerce).

Par ailleurs, le greffier peut radier d'office toute personne morale, qui au terme d'un délai de deux ans après la mention au registre de la cessation totale d'activité, n'a apporté aucune inscription modificative relative à une reprise d'activité (R. 123-130 du code de commerce).

Enfin :

- Lorsque le greffier a porté au registre une mention de cessation d'activité en application de l'article R. 123-125 (cessation d'activité d'office), il radie d'office la personne qui n'a pas régularisé sa situation, à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de l'inscription de cette mention (R. 123-136 du code de commerce).
- Lorsque le greffier a porté au registre une mention de demande de régularisation du dossier en application de l'article R. 123-125-1 (si le greffier constate que les pièces produites par l'entreprise sont erronées), il radie d'office la personne qui n'a pas régularisé sa situation, à l'expiration d'un délai d'un mois à compter de l'inscription de cette mention (R.123-126-1 du code de commerce).

1.2 CONSÉQUENCES DE LA RADIATION D'OFFICE

- La radiation d'office représente une sanction administrative mais n'entraîne pas automatiquement la disparition officielle de la société concernée. La disparition officielle n'intervient que lorsque celle-ci a été dissoute et liquidée.
- Cette sanction administrative est inopposable aux tiers.
- La société radiée conserve sa personnalité morale et ne peut être qualifiée de société de fait.
- La radiation d'office ne met pas non plus fin aux fonctions de direction et de représentation légale des dirigeants.
- Conséquences fiscales et sociales : Le dirigeant reste responsable des dettes éventuelles de l'entreprise (surtout en entreprise individuelle ou en cas de faute de gestion).

F. FORMALITÉS DE MISE EN SOMMEIL EN 2024 A SAINT-BARTHÉLEMY -HORS CESSATION D'OFFICE – CONFORMÉMENT AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS (RCS)

- Nombre total de formalités de mise en sommeil en 2024 : 83

1. CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ LOCAL

Toute variation conjoncturelle ou structurelle dans ces domaines peut avoir un impact significatif sur la viabilité des entreprises locales. La mise en sommeil d'une entreprise peut être liée à plusieurs facteurs :

- Des difficultés économiques temporaires, notamment en raison de la saisonnalité du tourisme.
- Une stratégie d'optimisation fiscale ou patrimoniale, notamment pour les sociétés immobilières.
- Une cessation d'activité en attendant une revente ou une restructuration.

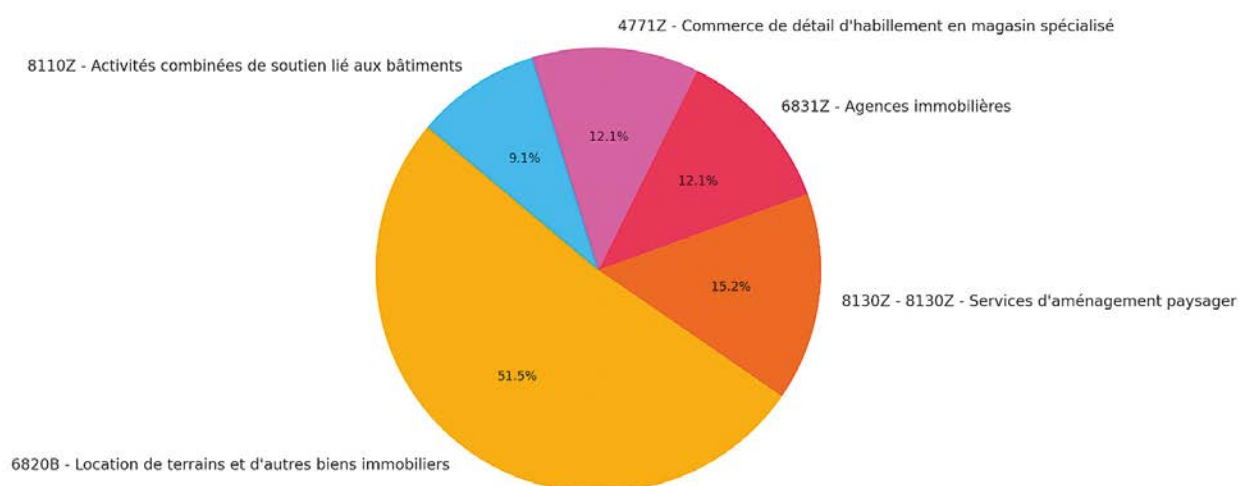
L'analyse des données de mises en sommeil permet d'identifier les secteurs et les formes juridiques les plus sensibles à ces dynamiques.

2. ANALYSE DES MISES EN SOMMEIL PAR CODE APE (SECTEUR D'ACTIVITÉ)

2.1 RÉPARTITION SECTORIELLE

L'analyse des codes APE permet de classer les entreprises mises en sommeil selon leur domaine d'activité. Certains secteurs se distinguent par un nombre particulièrement élevé de cessations temporaires :

Top 5 des codes APE les plus fréquents avec codes et intitulés



Secteur immobilier (codes APE 6831Z, 6820B) :

- Les activités des agences immobilières (6831Z) et la location de biens immobiliers propres ou loués (6820B) comptent un nombre important d'entreprises en sommeil.
- Ce phénomène peut s'expliquer par une restructuration du marché immobilier local, où certaines sociétés créées à des fins d'investissement temporaire sont mises en sommeil une fois leur objectif atteint.
- De plus, certaines entreprises peuvent être mises en veille en raison de la fluctuation des transactions immobilières, particulièrement dans le segment du luxe.

Secteur des loisirs et du tourisme (codes APE 9329Z, 5520Z) :

- La présence significative d'entreprises dans ces catégories reflète une forte dépendance à la saisonnalité.
- Les entreprises du secteur de la location de bateaux, des excursions ou encore des activités récréatives peuvent suspendre leur activité en basse saison ou face à une diminution de la demande.
- L'impact d'événements exogènes, comme des crises sanitaires ou des changements de politique touristique, peut également jouer un rôle.

Secteur de la restauration et de l'hébergement (codes APE 5610A, 5510Z) :

- Certains restaurants et établissements d'hébergement mettent leur activité en veille, ce qui peut être lié à un marché fortement concurrentiel ou des difficultés de recrutement en personnel qualifié.
- La fluctuation des coûts d'exploitation et les charges fixes élevées (loyers commerciaux, coûts de main-d'œuvre) peuvent inciter certaines structures à opter pour une mise en sommeil en attendant une meilleure conjoncture.

Secteur du commerce et des services aux entreprises (codes APE variés) :

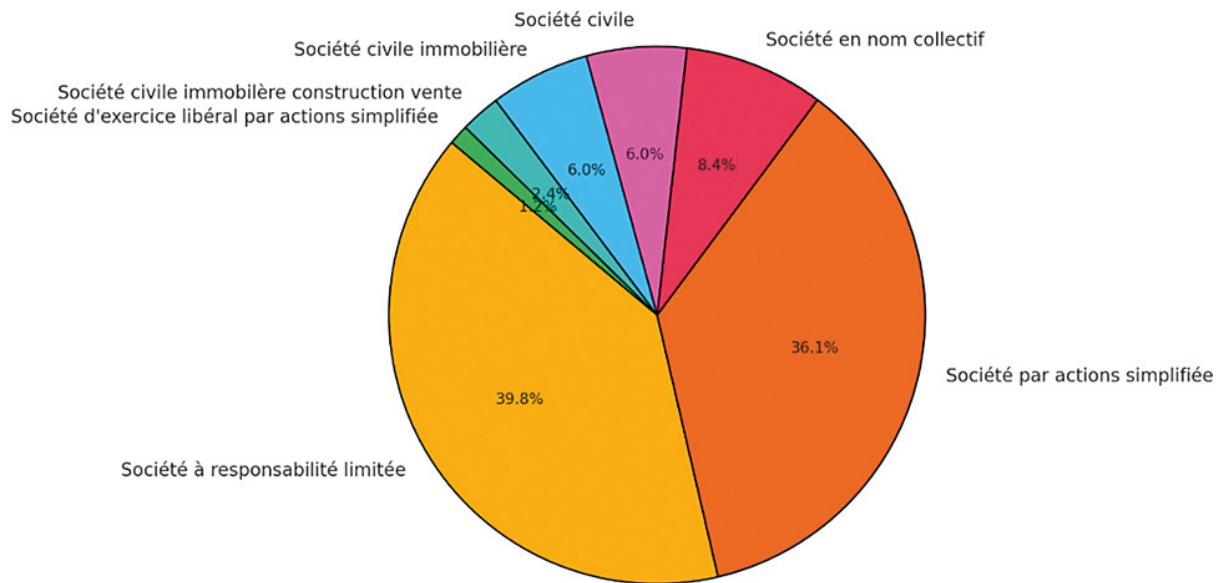
- Certaines sociétés de conseil, de gestion ou d'import-export peuvent être mises en sommeil en raison de fluctuations de la demande ou pour des raisons stratégiques et fiscales.
- Le coût de maintien d'une entreprise en activité dans une île avec un marché limité peut pousser certains entrepreneurs à suspendre temporairement leur activité.

2.2 FACTEURS EXPLICATIFS DES CESSATIONS TEMPORAIRES PAR SECTEUR

- Saisonnalité et fluctuations de la demande : Certains secteurs, notamment le tourisme et les services connexes, connaissent une activité irrégulière selon les périodes de l'année.
- Effet de marché et saturation : L'immobilier et l'hébergement de luxe sont soumis aux dynamiques des investisseurs internationaux et peuvent être influencés par des changements de politique économique ou fiscale.
- Stratégies d'optimisation fiscale et patrimoniale : Certains acteurs mettent leurs entreprises en sommeil pour des raisons de gestion d'actifs, notamment dans le secteur immobilier et les services.

3. ANALYSE DES MISES EN SOMMEIL PAR FORME JURIDIQUE

Répartition des entreprises mises en sommeil par forme juridique (2024)



3.1 RÉPARTITION DES CESSATIONS TEMPORAIRES PAR STATUT JURIDIQUE

L'étude de la répartition des entreprises mises en sommeil selon leur forme juridique révèle que certains statuts sont plus exposés à ce phénomène :

Sociétés à responsabilité limitée (SARL) – 33 entreprises en sommeil :

- Il s'agit de la structure juridique la plus courante pour les petites et moyennes entreprises (PME).
- La forte représentation des SARL parmi les entreprises en sommeil est cohérente avec leur flexibilité juridique : elles permettent une mise en veille sans dissolution immédiate.
- Ce sont souvent des entreprises individuelles ou familiales, qui peuvent être mises en sommeil en raison d'un ralentissement de l'activité ou d'un changement de projet entrepreneurial.

Sociétés par actions simplifiée (SAS) – 30 entreprises en sommeil :

- La SAS est largement utilisée pour des entreprises en croissance, notamment dans le commerce et les services.
- Le nombre significatif de SAS en sommeil peut refléter des décisions stratégiques, comme une réorganisation interne ou une attente de reprise d'activité.
- Certaines SAS, créées pour des projets spécifiques, peuvent être mises en veille en l'absence de rentabilité immédiate.

Sociétés en nom collectif (SNC) – 7 entreprises en sommeil :

- Moins courante, la SNC est une forme juridique qui implique une responsabilité solidaire des associés.
- Son faible nombre en sommeil peut s'expliquer par la complexité de sa mise en pause, souvent synonyme de dissolution ou de transformation.

Sociétés civiles et sociétés civiles immobilières (SCI) – 10 entreprises en sommeil :

- Les SCI, souvent utilisées pour gérer des biens immobiliers, peuvent être mises en sommeil lorsque leur objet social est temporairement atteint (ex. achat-revente d'un bien, attente d'une location).
- Cela confirme l'importance du secteur immobilier dans les mises en sommeil observées.

3.2 FACTEURS EXPLIQUANT LA RÉPARTITION PAR FORME JURIDIQUE

- Flexibilité légale des SARL et SAS : Ces structures permettent une suspension temporaire plus aisée que d'autres formes d'entreprises.
- Stratégies fiscales et patrimoniales : Les SCI et certaines SAS peuvent être mises en sommeil pour optimiser la gestion des actifs ou dans un but fiscal.
- Nature des activités : Les entreprises commerciales et de services, souvent en SARL ou SAS, sont plus susceptibles de suspendre leur activité temporairement.

4. CONCLUSION

L'analyse des mises en sommeil des entreprises à Saint-Barthélemy met en évidence :

- Une forte présence des secteurs immobilier, touristique et commercial parmi les entreprises en sommeil.
- Une prépondérance des SARL et SAS, reflétant leur adaptabilité aux contraintes économiques.
- Des facteurs explicatifs variés : saisonnalité, saturation du marché, stratégies fiscales et ajustements économiques.

Cette situation illustre la sensibilité de l'économie locale aux fluctuations externes et internes.

G. CESSATIONS D'ACTIVITÉS D'OFFICE EN 2024 A SAINT-BARTHÉLEMY – CONFORMÉMENT AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS (RCS)

- Nombre total de formalités de cessations d'activités d'office en 2024 : 794 cumulées jusqu'à fin 2024

1. ANALYSE DES CESSATIONS D'ACTIVITÉS EN 2024

Le Greffe du Tribunal de Commerce peut prononcer une cessation d'activité d'office dans plusieurs cas spécifiques, généralement liés à des manquements aux obligations légales d'une entreprise. Cela entraîne la radiation d'office de l'entreprise du Registre du Commerce et des Sociétés (RCS).

2. MOTIFS DE LA CESSATION D'ACTIVITÉ D'OFFICE PAR LE GREFFE

En application de l'article R.123-125 du code de commerce, lorsque le greffier est informé qu'une personne immatriculée aurait cessé son activité à l'adresse déclarée, il lui rappelle par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, transmise à cette même adresse, ses obligations déclaratives. Si la lettre est retournée avec une mention précisant que la personne ne se trouve plus à l'adresse indiquée, le greffier porte la mention de la cessation d'activité sur le registre.

Lorsque le greffier est informé, que la personne domiciliée n'a pas pris connaissance de son courrier depuis trois mois, il envoie au domicile de celle-ci ou de son responsable légal et, le cas échéant, à l'adresse du siège ou de l'établissement une lettre indiquant que, sans nouvelle de sa part, il sera porté mention de sa cessation d'activité sur le registre.

3. CONCLUSION

La cessation d'activité d'office par le Greffe est une mesure visant à garantir la mise à jour du RCS et à identifier les entreprises en cessation d'activité non déclarées comme telles. Pour éviter cette situation, il est important de déclarer tout changement (cessation volontaire, mise en sommeil, changement de siège social) et de respecter les formalités administratives.

H. ACTIVITÉ GLOBALE DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS ET MICRO-ENTREPRENEURS SUR ST BARTHÉLEMY AU 31 DÉCEMBRE 2024– SOURCE CPS

- Nombre total des travailleurs indépendants et micro-entrepreneurs en 2024 : 3042

1. LES DIFFÉRENCES ENTRE ENTREPRISE INDIVIDUELLE ET MICRO-ENTREPRISE

Les différences entre une Entreprise Individuelle (EI) et une micro-entreprise concernent principalement le régime fiscal, social et comptable. Voici les principales distinctions :

1.1 DÉFINITION

- **Entreprise Individuelle (EI) :** Forme juridique d'entreprise où l'entrepreneur et son entreprise ne forment qu'une seule entité, sans séparation de patrimoine sauf si l'option pour l'Entrepreneur Individuel à Responsabilité Limitée (EIRL) était choisie (remplacée par l'EI à statut unique depuis 2022).
- **Micro-entreprise :** C'est un régime fiscal et social simplifié applicable à une EI ou à une EURL sous certaines conditions de chiffre d'affaires.

1.2 RÉGIME FISCAL

- **EI (hors micro-entreprise) :** Imposition au régime réel ou au régime simplifié d'imposition (BIC/BNC), avec déclaration des bénéfices dans la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux (BIC) ou des bénéfices non commerciaux (BNC).
- **Micro-entreprise :** Régime fiscal ultra-simplifié avec un prélèvement forfaitaire basé sur le chiffre d'affaires (pas de déduction des charges réelles). L'impôt sur le revenu peut être payé via le prélèvement libératoire si les conditions sont remplies.

1.3 RÉGIME SOCIAL

- **EI classique :** Cotisations sociales calculées sur le bénéfice réel.
- **Micro-entreprise :** Cotisations sociales calculées sur le chiffre d'affaires, avec des taux forfaitaires

1.4 OBLIGATIONS COMPTABLES

- **EI classique :** Comptabilité plus rigoureuse, avec tenue d'un livre-journal et d'un grand livre, et déclaration des résultats.
- **Micro-entreprise :** Comptabilité très simplifiée (livre des recettes et registre des achats pour certaines activités).

1.5 PLAFONDS DE CHIFFRES D'AFFAIRES

- **El classique** : Pas de limite de chiffre d'affaires
- **Micro-entreprise** : Plafonds fixés par l'article 50-0 du code général des impôts (renvoi de l'art. L613-7 du code de la sécurité sociale) :
 - o 188 700 € s'il s'agit d'entreprises dont le commerce principal est de vendre des marchandises, objets, fournitures et denrées à emporter ou à consommer sur place ou de fournir le logement, à l'exclusion de la location directe ou indirecte de locaux d'habitation meublés ou destinés à être loués meublés ;
 - o 15 000 € s'il s'agit d'entreprises dont l'activité principale est de louer directement ou indirectement des meublés de tourisme ;
 - o 77 700 € s'il s'agit d'autres entreprises (notamment en prestation de service).
 - o Dépassement entraîne la sortie du régime micro.

NB : les seuils de chiffres d'affaires sont différents pour l'application des articles L123-16 et L123-16-1 du code de commerce (obligations comptables et option pour la confidentialité des comptes). Ils sont fixés par décret (Art. D123-200 du code de commerce) : en ce qui concerne les micro-entreprises, le total du bilan est fixé à 450 000 euros, le montant net du chiffre d'affaires à 900 000 euros et le nombre moyen de salariés employés au cours de l'exercice à 10.

1.6 RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR

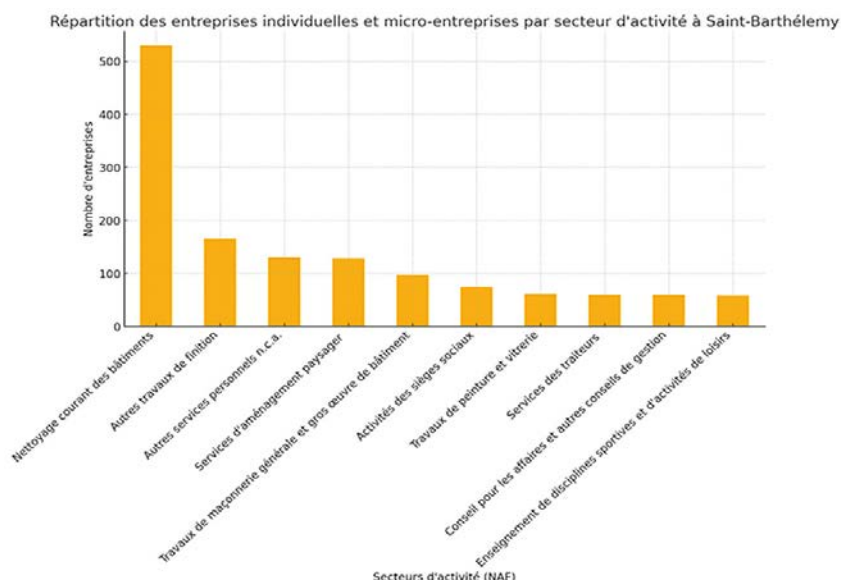
- **El classique** : L'entrepreneur est responsable sur ses biens personnels sauf en cas de déclaration d'insaisissabilité ou avec le statut d'entrepreneur individuel (protection automatique depuis 2022).
- **Micro-entreprise** : Même responsabilité que l'El, protection limitée aux biens professionnels.

En résumé :

- La micro-entreprise est un régime fiscal et social simplifié applicable à un El sous certaines conditions.
- Une El est une structure plus large avec des obligations comptables et fiscales plus lourdes, mais sans limitation de chiffre d'affaires.

Si l'objectif est de tester une activité avec peu de contraintes administratives et fiscales, la micro-entreprise est souvent plus adaptée. En revanche, si le chiffre d'affaires dépasse les plafonds ou que les charges sont importantes, une El classique peut être plus avantageuse.

2. ANALYSE DES SECTEURS D'ACTIVITÉ DOMINANTS



2.1 ANALYSE

Le graphique montre les 10 principaux secteurs d'activité des entreprises individuelles et micro-entreprises à Saint-Barthélemy. Voici quelques observations :

- Les services de nettoyage et d'aménagement paysager sont prédominants, ce qui peut s'expliquer par l'importance du tourisme et des résidences de luxe sur l'île.
- Les services administratifs et de bureau apparaissent également en bonne position, probablement pour répondre aux besoins des entreprises locales.
- La présence de plusieurs activités artisanales confirme l'importance des petits entrepreneurs locaux.

2.1.1 ANALYSE DE LA RÉPARTITION ENTRE ENTREPRISES INDIVIDUELLES ET MICRO-ENTREPRISES

- 50.4 % d'entreprises individuelles
- 49.6 % de micro-entreprises

2.1.2 ANALYSE DE LA DURÉE DE VIE MOYENNE DES ENTREPRISES POUR MIEUX COMPRENDRE LEUR PÉRENNITÉ

L'analyse de la durée de vie des entreprises individuelles et micro-entreprises à Saint-Barthélemy révèle plusieurs éléments clés :

- La durée de vie moyenne des entreprises est d'environ 5,46 ans. Cela indique une certaine instabilité, probablement liée aux défis économiques, à la saisonnalité du tourisme et aux coûts d'exploitation élevés sur l'île.
- La distribution montre une forte concentration d'entreprises qui ferment relativement tôt, ce qui suggère que de nombreuses structures ont du mal à se maintenir sur le long terme.

2.1.3 ANALYSE DU TAUX DE CESSATION D'ACTIVITÉ POUR MIEUX COMPRENDRE LA DYNAMIQUE ENTREPRENEURIALE

Le taux de cessation d'activité des entreprises individuelles et micro-entreprises à Saint-Barthélemy est d'environ 3,81 %. Cela signifie que, bien qu'une partie des entreprises ferme chaque année, la majorité restent actives.

Ce taux relativement bas peut s'expliquer par :

- Un marché local stable mais exigeant, où seules les entreprises bien adaptées perdurent.
- Une forte dépendance au tourisme et aux services aux résidents, offrant des opportunités mais aussi des risques en cas de baisse d'activité saisonnière.
- Des coûts d'exploitation élevés, qui peuvent limiter la viabilité des entreprises sur le long terme.

3. CONCLUSION DE L'ANALYSE

L'analyse des entreprises individuelles et micro-entreprises à Saint-Barthélemy met en évidence plusieurs points :

- Secteurs dominants : Services aux entreprises (administratifs, nettoyage, aménagement paysager) sont les plus représentés.
- Micro-entreprises en forte proportion : Beaucoup d'entrepreneurs choisissent ce statut pour sa flexibilité.
- Durée de vie moyenne modérée : Environ 5,46 ans, indiquant une instabilité pour certaines entreprises ou une transformation sous couvert d'une société.
- Taux de cessation relativement bas : 3,81 %, suggérant un marché stable mais avec un renouvellement d'entreprises ou une transformation sous couvert d'une société.

- Répartition géographique : Forte concentration dans les zones urbaines et touristiques.

I. ACTIVITÉ GLOBALE DES ENTREPRISES INDIVIDUELLES EN PROFESSIONS LIBÉRALES SUR SAINT-BARTHÉLEMY AU 31 DÉCEMBRE 2024– SOURCE CPS

- Nombre total des entreprises individuelles en professions libérales au 31 décembre 2024 : 457

1. ANALYSE DES ENTREPRENEURS INDIVIDUELS INSCRITS EN PROFESSIONS LIBÉRALES À SAINT-BARTHÉLEMY EN 2024

L'entrepreneur individuel inscrit en profession libérale est une personne physique qui exerce une activité professionnelle de manière indépendante, sans créer de société. Il s'agit d'une forme juridique d'entreprise où l'entrepreneur exerce son activité sous son propre nom, avec une responsabilité illimitée sur ses biens personnels (sauf en cas d'option pour le régime de l'Entrepreneur Individuel à Responsabilité Limitée - EIRL ou d'application du statut d'Entrepreneur Individuel instauré en 2022 en France).

1.1 CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

- Absence de personnalité morale : L'entreprise et l'entrepreneur ne sont pas distincts juridiquement.
- Responsabilité de l'entrepreneur : Il est responsable des dettes professionnelles sur l'ensemble de son patrimoine personnel, sauf pour sa résidence principale qui est protégée.
- Inscription et obligations : L'entrepreneur libéral doit s'immatriculer à l'URSSAF et à un ordre professionnel pour les professions réglementées comme les avocats, médecins, architectes etc.
- Régime fiscal : Il est soumis à l'impôt sur le revenu (IR) dans la catégorie des Bénéfices Non Commerciaux (BNC) ou des Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC) selon l'activité. (de façon générale et pour les non-résidents fiscaux)
- Régime social : Il est affilié au régime des travailleurs non-salariés (TNS) et dépend de la Sécurité sociale des indépendants (SSI).

1.2 EXEMPLES DE PROFESSIONS LIBÉRALES

- Médecins, dentistes, infirmiers, kinésithérapeutes
- Avocats, notaires, experts-comptables
- Consultants, formateurs, coachs
- Architectes, ingénieurs-conseils, graphistes indépendants

1.3 RÉPARTITION DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

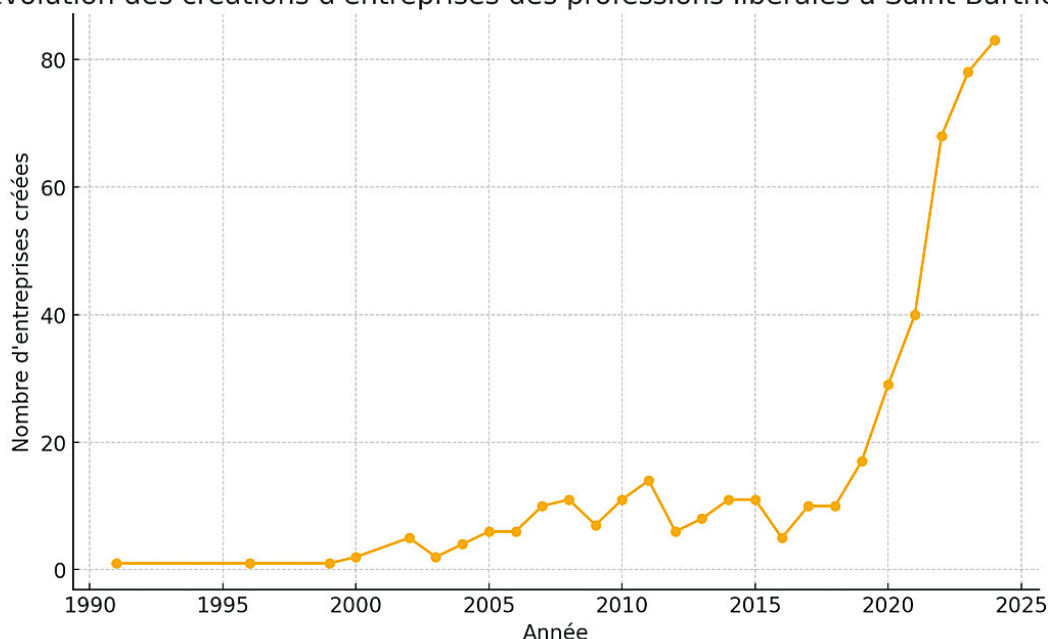
L'analyse des codes NAF permet d'identifier les secteurs dominants parmi les entrepreneurs individuels.

Les secteurs les plus représentés sont :

- 9609Z - Autres services personnels n.c.a. : Inclut diverses activités comme le bien-être et l'accompagnement personnel.
- 8551Z - Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs : Indique une forte présence d'entrepreneurs dans le domaine du sport et des loisirs.

1.4 ÉVOLUTION ET DYNAMIQUE ENTREPRENEURIALE

Évolution des créations d'entreprises des professions libérales à Saint-Barthélemy



L'analyse des dates de création des entreprises individuelles permet d'évaluer la tendance entrepreneuriale. Les tendances de création d'entreprises sont :

- Les créations d'entreprises ont été rares avant les années 2000.
- Une augmentation progressive est visible après 2000, suggérant un environnement plus favorable à l'entrepreneuriat individuel.
- Les années récentes montrent une accélération du nombre d'entreprises créées.

1.5 CONCLUSION

Cette analyse met en lumière plusieurs éléments clés :

- Secteurs dominants : Les services personnels, le sport/loisirs
- Dynamique entrepreneuriale : Une augmentation des créations d'entreprises individuelles est visible ces dernières années. Plusieurs raisons peuvent expliquer cela, mais notamment :
 - La crise du Covid-19 a été un véritable catalyseur pour de nombreuses remises en question personnelles et professionnelles. Le confinement, l'isolement et l'incertitude ont poussé beaucoup de gens à réfléchir à leurs priorités, à leur qualité de vie, et à ce qui a vraiment du sens pour eux. Résultat : un élan vers des activités plus en phase avec les besoins profonds d'autoréalisation, comme :
 - o Des reconversions professionnelles vers des métiers porteurs de sens (éducation, artisanat, écologie, santé mentale...).
 - o Le développement personnel (méditation, thérapies, formations, lectures spirituelles...).
 - o La création d'entreprises ou de projets personnels en lien avec des passions longtemps mises de côté.
 - o Le retour à la nature ou à un mode de vie plus simple, parfois avec un déménagement vers des zones rurales.
 - o Une quête de liberté : télétravail, nomadisme digital, horaires flexibles, etc.
 - De plus en plus de travailleurs non déclarés choisissent de se mettre en conformité avec la loi et structurent leur activité de manière légale. Cette évolution s'explique par la simplification des démarches administratives, notamment grâce au statut de micro-entrepreneur, qui facilite l'immatriculation et la déclaration. Par ailleurs, les contrôles contre le travail dissimulé se renforcent, rendant

le travail «au black» plus risqué. Se déclarer permet aussi d'accéder à des droits sociaux (sécurité sociale, retraite, etc.) et d'améliorer sa crédibilité auprès des clients. Enfin, les plateformes numériques incitent ou obligent leurs utilisateurs à être en règle, ce qui pousse à la régularisation.

J. L'EMPLOI A SAINT-BARTHÉLEMY EN 2024

1. LES ENTREPRISES EMPLOYEUR DE MAIN D'ŒUVRE EN 2024 QUI ONT DÉPOSÉ AU MOINS UNE DSN (SOURCE CPS)

Les entreprises déclarées aux organismes suivants :

- **URSSAF** : pour les entreprises individuelles exerçant une activité libérale ;
- **ENIM** : pour les entreprises et sociétés exerçant l'activité de marin-pêcheur.

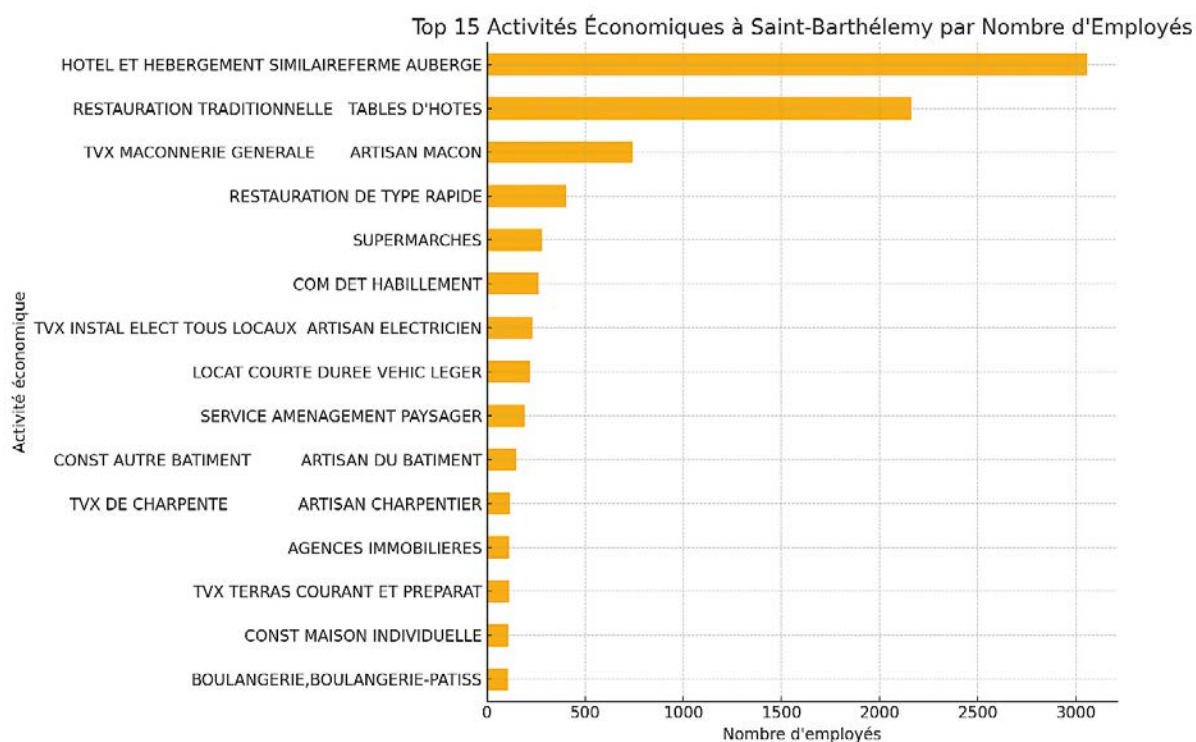
Ne sont pas comptabilisées dans cette étude sur l'emploi compte tenu de l'absence, pour l'instant, de convention d'échange d'informations entre ces derniers et la Collectivité de Saint-Barthélemy.

L'analyse porte uniquement sur les données fournies pas la CPS :

- 1 240 entreprises sont employeurs à Saint-Barthélemy (c'est-à-dire avec au moins un salarié)
- 6 796 salariés présents en décembre 2024.
- 13 057 salariés présents dans l'année 2024 quel que soit la durée du contrat (donc un salarié présent 15 jours chez un employeur sera comptabilisé par exemple).

L'analyse détaillée ci-après se base sur les salariés présents dans l'année 2024.

2. RÉPARTITION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES À SAINT-BARTHÉLEMY PAR NOMBRE D'EMPLOYÉS



Rappelons qu'il s'agit du nombre d'employés salariés sur l'année entière, soit les 13 057 salariés de 2024.

2.1 PRINCIPALES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Les secteurs ci-dessous représentent les activités dominantes en termes d'emplois sur l'île :

1. Hébergement touristique et services de restauration
 - o Ce secteur regroupe l'hôtellerie, les villas de location, les restaurants et services associés.
 - o Très fort pourvoyeur d'emplois en raison du tourisme, moteur économique principal de l'île.
2. Commerce de détail (hors véhicules)
 - o Inclut les boutiques de luxe, magasins de vêtements, épiceries fines, etc.
 - o Fortement concentré dans les zones touristiques comme Gustavia.
3. Transports et services auxiliaires
 - o Notamment les services de transfert aéroportuaire, location de véhicules, taxis et livraisons.
 - o Indispensable au bon fonctionnement du tourisme et de la logistique locale.
4. Construction et activités immobilières
 - o L'activité immobilière est dynamique à Saint-Barthélemy, entraînant une forte demande dans la construction et la rénovation.
 - o Nombreux employés dans les PME du bâtiment.
5. Services juridiques, comptables et conseils
 - o Représentés par des cabinets d'avocats, de notaires, d'experts-comptables et de gestion de patrimoine.
 - o Témoigne d'un tissu économique structuré, avec des besoins en accompagnement administratif et fiscal.
6. Entretien paysager et services à la personne
 - o Ces services soutiennent le secteur hôtelier, les résidences secondaires et les villas de luxe.
 - o Main-d'œuvre locale ou saisonnière souvent employée.

2.2 OBSERVATIONS CLÉS

- Forte dépendance au tourisme : La majorité des emplois sont concentrés dans des activités directement ou indirectement liées au tourisme.
- Économie de services : Très peu d'activités industrielles, l'économie est tournée vers les services haut de gamme.
- Taille des entreprises : Beaucoup de petites entreprises avec un effectif moyen relativement bas (souvent moins de 10 employés).
- Main-d'œuvre étrangère : Bien que non explicitement dans les données, de nombreux secteurs (restauration, construction) emploient une main-d'œuvre saisonnière ou venue d'autres territoires.

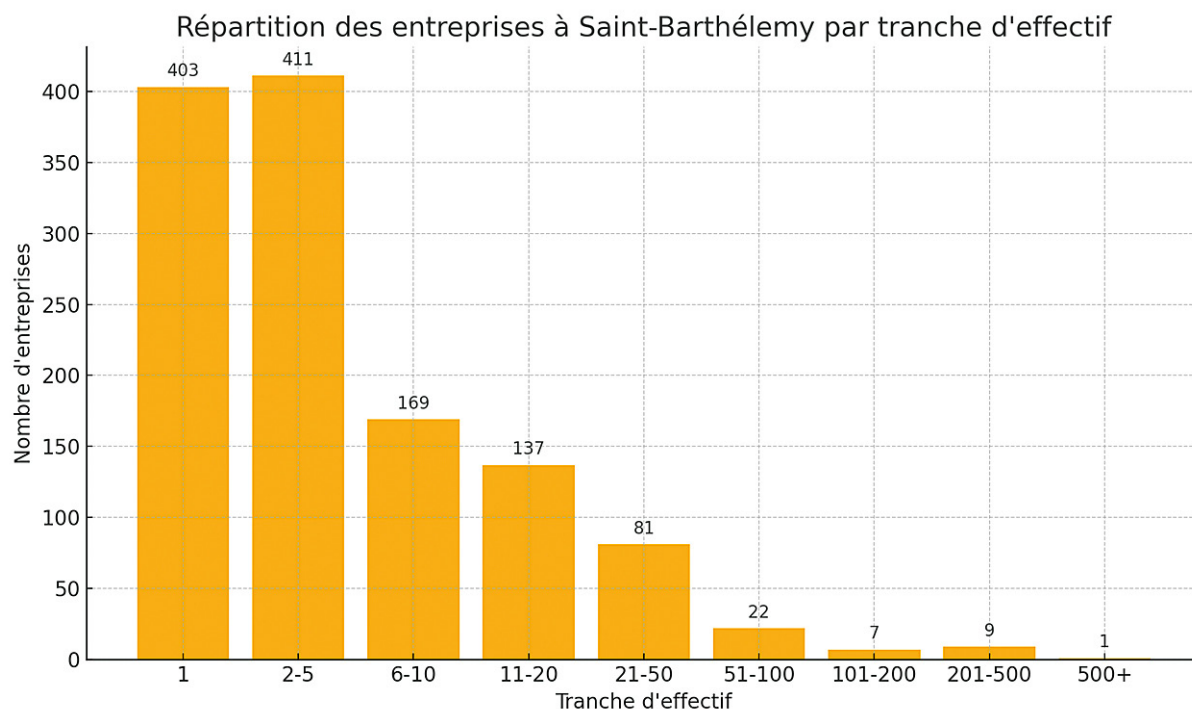
2.3 CONCLUSION

Saint-Barthélemy possède un profil économique très spécifique, orienté quasi exclusivement vers les services liés au tourisme de luxe. Cela rend l'économie locale à la fois dynamique et vulnérable à des crises exogènes comme des pandémies ou des catastrophes naturelles.

Le suivi de l'évolution des effectifs par activité permettra de mieux comprendre les mutations économiques de l'île, et d'anticiper les besoins en formation, en logement ou en infrastructures.

3. RÉPARTITION DU NOMBRE D'ENTREPRISES PAR NOMBRE D'EMPLOYÉS

La quasi-totalité des entreprises de Saint-Barthélemy sont de très petites structures (TPE), avec une très faible représentation de moyennes ou grandes entreprises.



Rappelons qu'il s'agit du nombre d'employés salariés sur l'année entière, soit les 13 057 salariés de 2024.

3.1 DOMINANCE DES TPE

La très forte proportion d'entreprises de moins de 10 salariés traduit un tissu économique essentiellement composé de TPE (très petites entreprises), souvent familiales ou artisanales. Cela correspond bien au modèle insulaire et à l'économie locale orientée vers :

- Les services aux particuliers,
- Le commerce de détail,
- Le tourisme et l'hôtellerie-restauration,
- Les activités indépendantes.

3.2 SPÉCIFICITÉ GÉOGRAPHIQUE

Saint-Barthélemy, avec une population d'environ 10 000 habitants, une superficie réduite et une économie centrée sur les services touristiques, ne dispose ni de grandes zones industrielles ni d'infrastructures propices aux très grandes entreprises.

3.3 FAIBLE PRÉSENCE DE PME/ETI

La faible représentation des entreprises entre 21 et 50 salariés, et quasi absence au-delà, montre un manque de structuration intermédiaire dans l'économie locale. Cela peut poser des limites en matière de :

- Développement économique à grande échelle,
- Capacité d'embauche locale,
- Développement de carrières professionnelles longues.

3.4 ENJEUX ET RECOMMANDATIONS

- Renforcement de la structuration économique :
Favoriser l'agrandissement des structures existantes via des incitations fiscales, des aides à la formation ou à l'embauche.

- Diversification :

Encourager l'émergence d'activités économiques moins dépendantes du tourisme (services numériques, artisanat d'art, énergies renouvelables, etc.).

- Soutien aux TPE :

Mettre en place des dispositifs d'accompagnement pour la gestion, la digitalisation, ou encore la transition écologique des très petites entreprises.

4. FOCUS SUR CERTAINES EXIGENCES SOCIALES EN FONCTION DU NOMBRE D'EMPLOYÉS

Les obligations sociales varient selon le nombre de salariés, selon les seuils définis par le droit du travail français. Voici la répartition des entreprises par tranche d'effectif :

4.1 IMPLICATIONS PAR SEUIL

Moins de 11 salariés (983 entreprises)

- Obligations sociales de base.
- Pas de représentation obligatoire du personnel.

11 à 19 salariés (125 entreprises)

- Obligation de mettre en place un CSE si le seuil est atteint pendant 12 mois consécutifs.

20 à 49 salariés (93 entreprises)

- Même obligations qu'au seuil précédent.
- Ajout de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (6 %).

- Nouvelles obligations en matière de prévention.

50 à 249 salariés (33 entreprises)

- Mise en place obligatoire du règlement intérieur.
- Le CSE dispose de prérogatives renforcées.
- Négociation sur l'égalité professionnelle et la qualité de vie au travail.

250 salariés et plus (6 entreprises)

- Entreprises de grande taille avec des obligations supplémentaires (réfèrent déontologue, reporting social, etc.).

Tranche d'effectif	Nombre d'entreprises
Moins de 11 salariés	983
De 11 à 19 salariés	125
De 20 à 49 salariés	93
De 50 à 249 salariés	33
250 salariés et plus	6

5. ÉVOLUTION SALARIALE BRUT ENTRE 2019 ET 2024 (EFFECTIFS DÉCLARÉS AU MOIS DE DÉCEMBRE)

Année	Salaire annuel brut moyen (€)	Salaire mensuel brut moyen (€)
2019	26 163	2 180
2020	24 063	2 005
2021	26 435	2 203
2022	29 609	2 467
2023	30 900	2 575
2024	33 785	2 815

6.1 ANALYSE DES TENDANCES

2019 → 2020 : Baisse brutale du salaire moyen

- Malgré une légère hausse du nombre de salariés, la masse salariale a baissé de 9 millions €.
- Résultat : le salaire moyen chute de 2 180€ à 2 005€ mensuels, probablement en raison d'un ajustement économique (chômage partiel, réduction du temps de travail, etc.), d'une crise (ex. COVID-19), etc.

2020 → 2024 : Hausse continue et marquée

- Le salaire brut mensuel moyen a augmenté de +40% entre 2020 et 2024.
- On passe de 2 005€ à 2 815€ par mois, soit une hausse de 810€ mensuels en 4 ans.
- Cette augmentation est particulièrement remarquable entre 2022 et 2024, où la hausse annuelle moyenne est de plus de 7%.

6.2 HYPOTHÈSES ET INTERPRÉTATIONS

1. Montée en gamme des emplois : L'augmentation du salaire moyen peut traduire une transformation du tissu économique, avec des emplois plus qualifiés ou mieux rémunérés.
2. Effet de rareté de la main d'œuvre : Avec un recul du nombre de salariés en 2024 (-393 personnes), les entreprises peuvent avoir dû revaloriser les salaires pour retenir leurs effectifs.
3. Inflation ou politique salariale : Une inflation locale, conjuguée à des efforts politiques ou patronaux pour rehausser les niveaux de vie, pourrait expliquer cette évolution.

6.3 FOCUS SAINT-BARTHÉLEMY

Saint-Barthélemy étant un territoire insulaire avec une économie orientée tourisme haut de gamme, immobilier, et services personnalisés, les facteurs suivants sont à considérer :

- Forte saisonnalité de l'emploi
- Recours fréquent à des compétences spécialisées et bien rémunérées
- Hausse possible du coût de la vie => pression à la hausse sur les salaires

Ainsi, la hausse du salaire moyen brut est cohérente avec le positionnement économique du territoire et une probable montée en qualité des services et des emplois.

6.4 CONCLUSION

- Le salaire brut mensuel moyen à Saint-Barthélemy est passé de 2 180€ en 2019 à 2 815€ en 2024, soit une progression de +29% sur 5 ans.
- Cette évolution traduit une probable montée en gamme du marché du travail local.
- Malgré une légère baisse de l'emploi en 2024, la valorisation salariale continue peut refléter une dynamique positive de l'économie locale, avec des secteurs à forte valeur ajoutée.

K. LES FORMALITÉS ACCOMPLIES SPÉCIFIQUEMENT A LA CEM EN 2024

1. FORMALITÉS LIÉES AUX CARTES IMMOBILIÈRES

L'agent immobilier agit en tant qu'intermédiaire entre deux ou plusieurs parties pour la réalisation d'un achat, d'une vente ou d'une location d'immeuble, de fonds de commerce ou de parts de société.

Pour exercer, l'agent immobilier doit détenir une carte professionnelle, délivrée par la CEM. Cette carte atteste de ses compétences et de sa légitimité à exercer.

L'agent immobilier doit souscrire à une assurance de responsabilité civile professionnelle pour couvrir les risques liés à son activité, protégeant ainsi ses clients en cas de faute ou de négligence.

Les activités de l'agent immobilier sont régies par la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970, dite « loi Hoguet » et son décret d'application n° 72-678 du 20 juillet 1972.

L'activité d'agent immobilier peut être exercée soit à titre individuel, soit sans le cadre d'une structure sociétaire, voire par le biais d'une association régie par la loi du 1er juillet 1901. En revanche, elle ne peut être exercée dans le cadre du statut d'auto-entrepreneur.

L'exercice de la profession d'agent immobilier requiert l'exécution de deux formalités administratives particulières :

- l'agent immobilier doit être titulaire d'une carte professionnelle, soumise à des conditions d'aptitude professionnelle et de moralité, délivrée par la CEM pour 3 ans ;
- il doit également disposer d'une garantie financière auprès d'une banque ou d'une organisation professionnelle (une exception est prévue pour les agences qui se sont engagées sur l'honneur à ne recevoir d'autres sommes que celles de leur rémunération) ;
- et avoir souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle (RCP).

Les négociateurs immobiliers (salariés ou agents commerciaux) habilités à négocier, s'entremettre ou s'engager pour le compte du titulaire de la carte professionnelle doivent justifier de leur qualité et de l'étendue de leurs pouvoirs au moyen d'une attestation. Cette attestation est délivrée par le titulaire de carte, et doit être visée par la CEM. Depuis la promulgation de la loi du 24 mars 2014, les négociateurs immobiliers doivent en outre justifier de leur compétence professionnelle.

En 2024, en ce qui concerne l'activité de la CEM :

- 8 nouvelles cartes professionnelles ont été délivrées.
- 2 cartes professionnelles ont été modifiées.
- 6 nouvelles attestations de collaborateurs ont été délivrées.
- 4 Récépissés d'établissements de déclaration préalables ont été délivrés.

En 2024, trois dossiers de demande de cartes ne répondaient pas à l'exigence requise par loi Hoguet et n'ont pas obtenu la carte professionnelle.

A Saint-Barthélemy, 160 professionnels de l'immobilier sont répertoriés sur le site national des professionnels de l'immobilier. Ce nombre comprend les agences détentrices de cartes (125) et leurs collaborateurs (35).

2. FORMALITÉS LIÉES À LA CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

La CEM représente la chambre des métiers de Saint-Barthélemy. Elle valide la création et/ou la modification d'entreprises dont les activités sont des activités artisanales réglementées.

Elle a reçu pour l'année 2024 : 517 dossiers.

- 497 ont été validés.
- 3 ont été rejetés.
- 13 sont toujours en attente de régulation.
- 4 sont des dossiers considérés comme étant expirés.

Ventilation des formalités pour au moins une activité artisanale et validée par la CEM en 2024 :

Création	Personne Morale	44
Création	Personne Physique	228
Modification	Personne Morale	16
Modification	Personne Physique	79
Cessation	Personne Physique	130

Les activités de nettoyage courant des bâtiments et d'autres travaux de finition sont les activités artisanales prédominantes.

3. FORMALITÉS GÉNÉRALES RÉALISÉES À LA CEM EN 2024 POUR LES EI ET LES SOCIÉTÉS

Formalités d'entrepreneurs individuels ont été traitées par la CEM : 397

- 257 formalités de création
- 83 de modifications
- 57 de radiations.

Plus de la majorité des créations et des radiations ont été réalisées au quatrième trimestre de l'année 2024.

418 formalités de sociétés ont été traitées par la CEM. Par formalités d'entreprises, il faut compter les immatriculations, modifications, dissolutions, les dépôts d'actes et les modifications des bénéficiaires effectifs.

4. ACCOMPAGNEMENT DES RESSORTISSANTS

La CEM, tiers de confiance, accompagne les entreprises dans leurs formalités d'entreprises et répond aux questions directes et indirectes liées à la vie d'une entreprise.

En 2024 :

- Nombre d'appels reçus : 1 214 (hors appel CFAE et appel directement sur les téléphones portables professionnels des salariés).
- Nombre de passage : 2 610 personnes (hors demandes liées à la CFAE).
- Questions spécifiques sur la formation : 359 questions formulées à l'accueil (hors courriel directement envoyés au pôle formation ou appel directement sur les téléphones portables professionnels des salariés.)
- Questions spécifiques pour le centre des entreprises : 1 198 questions formulées à l'accueil (hors courriel directement envoyés ou appel directement sur les téléphones portables professionnels des salariés.)

5. RÉGIE CFAE

5.1 INTÉGRATION DU SERVICE CFAE AU SEIN DE LA CEM

Depuis le 1er septembre 2021, la CEM héberge dans ses locaux le service CFAE, en vertu d'une convention signée avec la COM. Quelques points clés :

- Convention initiale (25 juin 2021) : signée entre le Président de la COM et celui de la CEM, elle formalise la mise à disposition gratuite de Madame Laplace Georgette (agent de la COM) au sein de la CEM.
- Prise de fonctions du Directeur général de la CEM, M. Thierry Gréaux, le 1er août 2021, après la signature de cette convention.
- Nomination régisseur : M. Gréaux est nommé régisseur titulaire de la CFAE par arrêté 2021-340P du 27 octobre 2021.
- Délibération du 1er novembre 2021 (N°2021-1167 CE) : elle établit l'acte constitutif de la régie de recettes pour la CFAE, définissant les obligations et responsabilités spécifiques.
- Avenant du 12 juillet 2023 : ajoute Mme Schultz Delphine, deuxième agent de la COM, à la mise à disposition.

5.2 BILAN DE LA PERCEPTION DIRECTE CFAE

La CFAE alimente exclusivement le budget de la COM, sans versement à la CEM. Évolution des recettes perçues directement par la régie CFAE :

- +30 % d'augmentation entre 2021 et 2024.
- Conclusion : intégration réussie avec hausse constante des recettes.

Année Montant encaissé

2021	2 383 374 €
2022	2 763 995 €
2023	3 041 398 €
2024	3 078 073 €

5.3 BILAN DU RECOUVREMENT DES IMPAYÉS

En complément des recettes directes, des titres de recouvrement ont été émis :

- Total cumulé : 10 197 500 €
- Correspond à des impayés de 2018 à 2024, soit une moyenne annuelle de 1 700 000 €

Année	Valeur des titres émis
2022	5 178 040 €
2023	2 069 660 €
2024	2 949 800 €

5.4 TANDEM CEM / CFAE

L'intégration permet une gestion en temps réel des :

- Créations
- Modifications
- Radiations d'entreprises

Résultat : meilleure fiabilité du fichier des entreprises, grâce à une collaboration fluide et réactive entre les deux entités.

CONCLUSION

L'année 2024 confirme les grandes tendances économiques de Saint-Barthélemy : une économie résolument tournée vers le tourisme de luxe, l'immobilier de haut standing, les services personnalisés, et un tissu entrepreneurial composé majoritairement de très petites entreprises (TPE). La forte concentration d'activités dans l'immobilier et les services aux entreprises traduit un positionnement clair, mais expose également le territoire à une forme de vulnérabilité, notamment face aux aléas économiques internationaux, à la saisonnalité touristique, et aux contraintes environnementales.

L'un des principaux défis identifiés est le manque de diversification économique. L'économie locale repose quasi exclusivement sur le secteur touristique, entraînant une interdépendance étroite avec des secteurs tels que le bâtiment, le commerce ou la restauration. Cette corrélation élevée signifie que toute perturbation du tourisme – qu'elle soit d'origine économique, sanitaire ou climatique – se répercute immédiatement et intensément sur l'ensemble de l'écosystème économique. En période de ralentissement touristique, les effets de crise se propagent rapidement d'un secteur à l'autre, fragilisant la résilience globale du territoire.

Pour renforcer cette résilience, il est essentiel d'intégrer des secteurs à faible ou nulle corrélation avec le tourisme, notamment : les énergies renouvelables, l'écologie et la gestion durable, l'innovation technologique, les industries légères ou encore le numérique et les services à distance. Ces domaines pourraient jouer un rôle d'amortisseur face aux chocs externes, tout en contribuant à une croissance plus durable et équilibrée.

Dans ce contexte, le rôle modérateur de la politique budgétaire locale prend tout son sens. Le secteur du bâtiment, bien qu'étroitement lié au tourisme, bénéficie d'une certaine stabilité grâce aux interventions de la Collectivité d'Outre-Mer (COM). Celle-ci peut, en période de ralentissement, stimuler l'activité par des investissements publics ciblés (rénovation des infrastructures, chantiers locaux, baisses de fiscalité), et à l'inverse, freiner les surchauffes économiques en ajustant ses dépenses et sa politique fiscale. Ces mesures, comptabilisées comme dépenses publiques dans le PIB, jouent un rôle d'appui important dans le maintien de l'activité économique locale.

L'analyse des créations, cessations et mises en sommeil d'entreprises démontre par ailleurs une dynamique entrepreneuriale soutenue, mais également une certaine instabilité, souvent liée à la fragilité des projets très spécialisés ou patrimoniaux. L'augmentation du salaire moyen traduit toutefois une montée en gamme des emplois et une valorisation des compétences, cohérente avec l'évolution du tissu économique.

En somme, l'avenir économique de Saint-Barthélemy devra conjuguer consolidation des secteurs forts avec un effort déterminé de diversification, pour construire un modèle économique plus robuste, inclusif et adapté aux défis du XXI^e siècle.





FORMATION

BILAN

SYNTHÈSE

2024 en 3 points

- Le déménagement à St Jean et l'augmentation du nombre de salles de formation
- Le départ de Virginie ALLAMELLE et les arrivées de Alexia LOUIS et d'Ophélie GUMBS
- Le développement de la VAE et des cours de langues

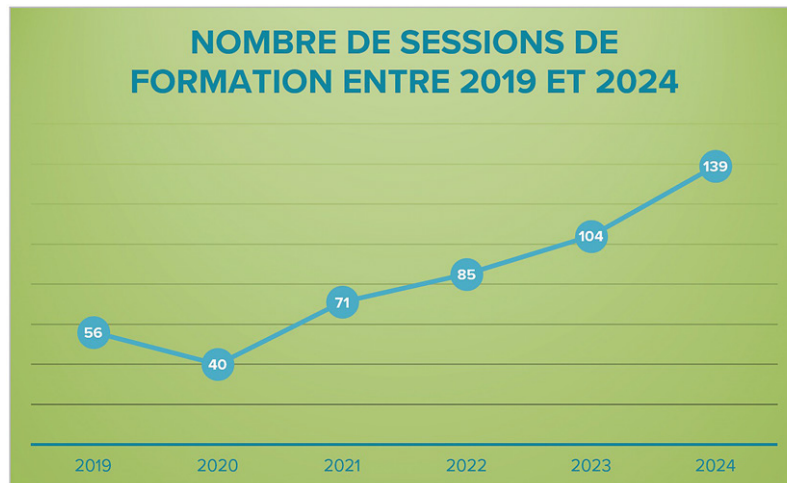
ANNEE	CHIFFRE D'AFFAIRES	NOMBRE DE PARTICIPANTS	NOMBRE DE SESSION	NOMBRE D'HEURE DE FORMATION
2021	222.262€	616	71	847
2022	284.055€	682	85	1162
2023	337.008€	692	104	1419
2024	435.455€	899	139	1997

BILAN PÉDAGOGIQUE

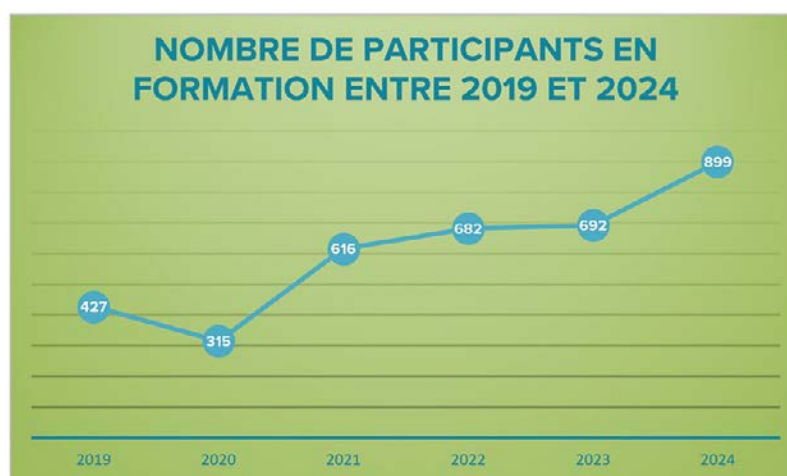
En 2024 le Centre de Formation a organisé 139 sessions de formation représentant 1.997 heures.

Le Centre de Formation de la CEM enregistre en 2024 son année record en termes d'activité avec 34% d'augmentation du nombre de sessions de formation par rapport à 2023. Cette augmentation est de 96% par rapport à 2021.

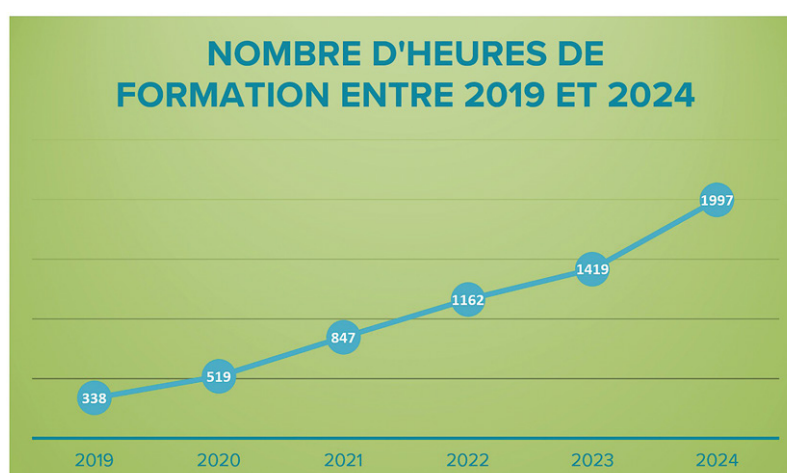
CATEGORIE DE FORMATIONS	NOMBRE DE SESSIONS			NOMBRE DE STAGIAIRES			NOMBRE D'HEURES DE FORMATION		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Gestion Bureau Digital	2	4	13	12	17	93	42	42	147
Immobilier	19	20	18	120	168	142	168	161	109
Bâtiment	11	7	8	64	49	65	175	133	105
Santé – Sécurité	12	22	27	105	210	228	110	224	236
Hôtellerie Restauration	7	18	27	102	87	146	104	299	352
Habilitation électrique	11	8	17	57	31	80	189	133	308
Pêche	2	0	1	16	0	7	38	0	52
Droit	5	10	5	29	32	36	49	59.5	63
Environnement	7	5	1	144	24	21	28	49	3.5
Bilan de compétence	6	0	4	6	0	4	112	0	64
Certification	0	5	12	0	51	52	0	322	450
Langues	0	0	1	0	0	1	0	0	35
VAE	0	0	3	0	0	3	0	0	66
Autre	3	2	1	27	11	5	147	24	7
TOTAL	85	104	139	682	692	899	1.162	1.419	1997



LE NOMBRE DE STAGIAIRES EST ÉGALEMENT EN HAUSSE AVEC 30%.



LE NOMBRE D'HEURES DE FORMATION AUGMENTE DE 40% PAR RAPPORT À 2023.



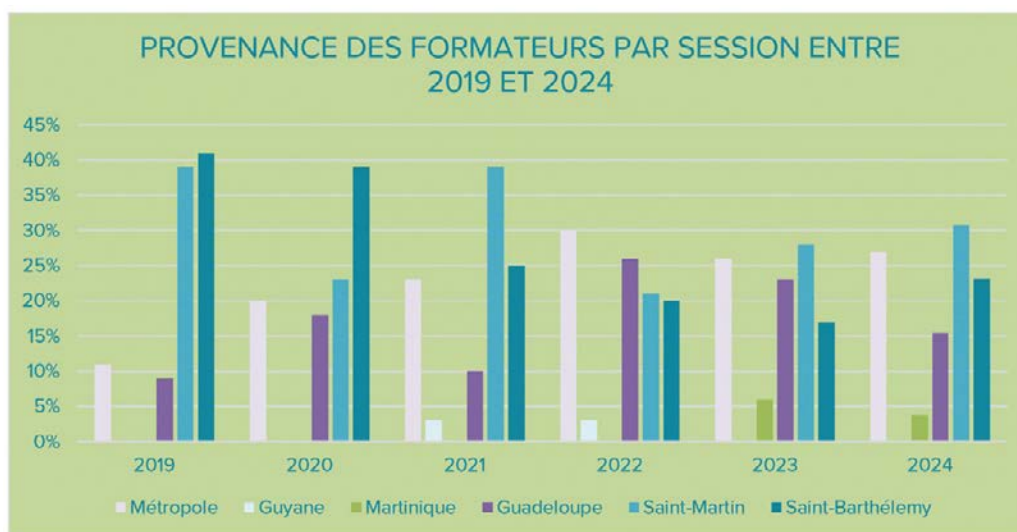
EN 2024, LES 3 SECTEURS LES PLUS DEMANDÉS PAR LES STAGIAIRES :

- La santé-sécurité (25% des participants – 30% en 2023)
- L'hôtellerie / restauration (16,2% des participants – 12,5% en 2023)
- L'immobilier (15,7% des participants – 24% en 2023)

Ces formations ont été animées par 26 formateurs différents.

L'intégralité des formations dispensées en 2024 ont été réalisées par des prestataires extérieurs à l'établissement.

A noter que 8 sessions de formation ont eu lieu en visioconférence.



Le Centre de formation privilégie d'abord les compétences locales puis celles des îles voisines avant de se pencher sur la métropole. Cette stratégie permet de réduire les coûts de déplacements.

La CEM souhaite apporter également des compétences absentes des outres-mers. Les domaines du droit immobilier ou le droit du travail sont principalement ciblés.

A noter que 54% des formateurs viennent des îles du nord et que cette proportion est en augmentation depuis 3 ans.

Sur les 260 jours d'ouverture du Centre de Formation en 2024, La CEM comptabilise 361 jours de formation. Ce chiffre est en augmentation par rapport à 2023 (211 jours). Il est la conséquence de la stratégie de développement du centre, notamment en matière de salles de formation. Depuis 2024, la CEM dispose de 4 salles de formation, dont une spécialement dédiée aux formations individuelles, au VAE ou au Bilans de Compétences. Certaines salles sont également accessibles en dehors des heures d'ouvertures de la CEM, permettant ainsi un élargissement des horaires de formation.

En 2024 les formations étaient remplies à 84% (pourcentage stable par rapport à 2023).

Le Centre de Formation de la CEM accorde une grande importance à la satisfaction des participants. Depuis plusieurs années une stratégie d'amélioration de la qualité a été développée avec des actions précises :

- Accueil des participants
- Collation
- Tables et chaises neuves
- Service d'accompagnement aux démarches

Depuis 2023, la CEM a renforcé son lien avec AKTO, en ayant la possibilité de réaliser directement les demandes de prises en charge pour les entreprises. L'objectif est de simplifier les démarches administratives des entreprises. Le nombre de demandes AKTO a été triplé entre 2023 et 2024.

Toutes ces actions, permettent à 99% des participants d'être satisfaits des prestations du centre de formation. 87% des participants se disent « très satisfaits » de leur formation et 12% « satisfaits ».

FOCUS SUR L'OFFRE DE FORMATION

En 2024, les principales formations réalisées sont les suivantes :

FORMATIONS	NOMBRE DE SESSIONS	NOMBRE DE PARTICIPANTS	CA	CA / PARTICIPANT
Préparation à l'habilitation électrique	17	80	56.500 €	706 €
Formations en immobilier	16	142	51.600 €	363 €
Exploiter une entreprise de transport routier de marchandises de plus de 3.5 tonnes	1	5	48.000 €	9.600 €
Formations de premiers secours (SST+ Gestes et postures + EPI + DUERP)	22	214	38.105 €	178 €
Formations bureautique	11	78	15.870 €	204 €

Comme chaque année, les actions de premiers secours sont celles qui comptent le plus de participants. En 2024, la CEM a formé les salariés de plusieurs entreprises d'électricité.

Les formations en immobilier se stabilisent, malgré une première session en baisse, qui après observation serait due à une mauvaise planification.

Les formations pour le secteur du transport sont toujours présentes. Seulement 5 personnes ont été formées en 2024. Le manque d'action de la part des instances de contrôle est à l'origine de ce manque de dynamisme.

63 formations différentes ont été réalisées en 2024 (contre 52 en 2023 et 45 en 2022), dont 18 nouvelles formations (contre 27 en 2023 et 17 en 2022).

L'ANNÉE 2025

Depuis 2020, la croissance du centre de formation est constante, de l'ordre de 20 à 30% par an.

Ces faits indiquent que le centre de formation a passé un pallier depuis la nouvelle mandature.

2025 sera dans le prolongement de ce développement, avec des projets ambitieux :

- L'accentuation du développement des VAE
- L'accentuation du développement des cours de langues (anglais, FLE, espagnol et portugais)
- Le développement d'ateliers, ouvert à tous (atelier couture, décoration d'intérieur, jardinage, cuisine...)
- Des formations à destination des agriculteurs
- Des formations sur l'environnement, permettant de réduire la consommation de produits phytosanitaires sur l'île en proposant des solutions alternatives.
- Le déploiement des formations à destination des kinésithérapeutes
- La création de formation sur l'assainissement non collectif (ANC), à destination des architectes/concepteur et installateurs
- Des formations parasismiques pour les architectes, ingénieurs...
- Le déploiement des VAE inversées
- Des formations médico-sociales

En parallèle, le centre de formation va sécuriser l'ensemble de ses documents formation (convention de formation, contrat de prestation...), permettant de maintenir le niveau attendu. 2025 sera également marqué par une nouvelle certification QUALIOPI, permettant d'avoir la maîtrise sur la totalité de l'offre VAE. Pour terminer, le centre de formation va également débiter le déploiement des actions provenant de l'étude GPECT. Certaines actions se concrétiseront déjà en 2025.

FORMATIONS RÉALISÉES EN 2024

BÂTIMENT :

- Préparation à l'habilitation électrique - HEE initiale
- Préparation à l'habilitation électrique - HEE recyclage
- Préparation à l'habilitation électrique - HENE initiale
- CACES R490 - Camion Grue
- CACES R489 - Chariot élévateur
- CACES R482 - Engin de chantier
- Travaux en hauteur- port du harnais
- Montage démontage vérification et utilisation des échafaudages fixes et roulants

IMMOBILIER :

- Le code de déontologie des agents immobiliers
- L'impact du droit des successions
- Audit des agences immobilières
- La location saisonnière
- L'expertise compromis
- Les ventes spéciales
- La fiscalité immobilière à St Barthélemy
- L'évolution du fonds de commerce
- Les SAS immobilières à St Barthélemy

DROIT :

- Le contrat de travail
- Le temps de travail
- Exercer son pouvoir disciplinaire
- La rupture du contrat de travail
- La rémunération
- Le règlement intérieur
- Recruter et fidéliser
- Les fondamentaux de la passation des marchés publics

PREMIERS SECOURS :

- Sauveteur Secouriste du Travail (SST) Initial
- Premiers Secours Civique de niveau 1 (PSC1)
- Équipier de Première Intervention (EPI)
- Gestes qui Sauvent
- Gestes et postures
- Sauveteur Secouriste du Travail (SST) recyclage
- Journée de sensibilisation
- DUERP

HÔTELLERIE/RESTAURATION :

- Permis d'Exploitation
- Hygiène alimentaire
- Gestion des conflits
- Management d'équipe
- Permis d'exploitation en visioconférence
- Yield Management de niveau 1

GESTION-BUREAUTIQUE :

- Entreprendre
- Débuter sur Excel
- Se perfectionner avec Excel
- Débuter sur Word
- Se perfectionner avec Word

CERTIFICATION :

- Formation obligatoire des conducteurs de taxis
- Exploiter une entreprise de transport routier de marchandises de plus de 3.5 tonnes
- Devenir gestionnaire d'une entreprise de transport routier de marchandises de moins de 3.5 tonnes

• ENVIRONNEMENT :

- Certiphyto décideur
- Certiphyto opérateur
- Certiphyto décideur recyclage
- Certibiocide
- Test Certiphyto



CHAMBRE ECONOMIQUE
MULTIPROFESSIONNELLE
— Saint-Barthélemy —

MON CATALOGUE DES FORMATIONS

ACCUEIL | MON CATALOGUE DES FORMATIONS

PRÉVENTION
SECOURISME

HÔTELLERIE
RESTAURATION

BÂTIMENT
CONSTRUCTION

IMMOBILIER

DROIT SOCIAL
GESTION

LANGUES

BUREAUTIQUE
INTERNET

TECHNIQUES
PROFESSIONNELLES

MANAGEMENT

UNIVERS MARITIME

ENVIRONNEMENT

BIEN-ÊTRE AU
TRAVAIL

CERTIFICATION
DIPLOME

BILAN DE
COMPÉTENCES

VAE

ATELIER

TRANSPORT

Chaque année, la CEM adapte son catalogue en fonction des besoins du territoire et des demandes qui nous sont rapportées. Pour obtenir plus d'informations sur la formation ou s'inscrire, vous pouvez vous rendre sur le site internet de la CEM ou nous contacter par courriel à formation@cemstbarth.com.

COMMUNICATION

INTRODUCTION

L'année 2024 a marqué une nouvelle étape dans le développement des initiatives locales, sous le signe du renouveau et de l'innovation. Avec une nouvelle direction et des projets modernes, cette année a été riche en transformations visant à renforcer l'identité et la visibilité des acteurs économiques locaux. En 2024, Manon Philips a succédé à Stéphanie Ledee, apportant une vision stratégique renouvelée et des idées innovantes. Ce changement a insufflé une nouvelle dynamique à l'organisation, mettant l'accent sur la modernisation des outils de communication et la diversification des initiatives.

LES ACTIONS RÉALISÉES

NOUVELLES INITIATIVES

La modernisation de l'image et la valorisation des initiatives locales ont été au cœur des priorités en 2024. Une nouvelle charte graphique a été adoptée, transformant l'identité visuelle sur Instagram pour refléter une image plus contemporaine et attrayante. Parallèlement, un compte LinkedIn a été créé, ouvrant une plateforme professionnelle pour promouvoir les projets et encourager les échanges entre acteurs économiques. Enfin, des campagnes publicitaires payantes ont été mises en place, ciblant des audiences spécifiques pour accroître la visibilité des initiatives et renforcer leur impact.

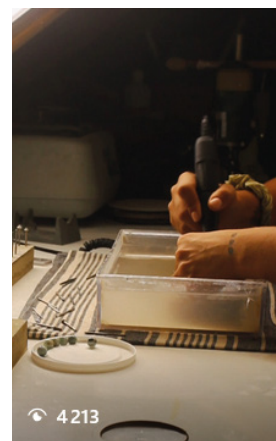


FORUM DES MÉTIERS (ÉDITION 2024)

L'édition 2024 du Forum des Métiers a été un rendez-vous incontournable pour les jeunes et les professionnels de l'île. Cet événement a permis de réunir différents secteurs d'activité, offrant aux participants des rencontres enrichissantes avec des experts, des entreprises locales et des formateurs. Des ateliers pratiques, des conférences et des démonstrations ont rythmé cette journée, ouvrant de nouvelles perspectives de carrière pour les jeunes et renforçant le lien entre les entreprises et la future génération de professionnels.

PROJET VIDÉO

Portraits d'Artisans Un projet de vidéos intitulé Portraits d'Artisans a vu le jour en 2024, visant à mettre en lumière les talents et savoir-faire locaux. Ces capsules vidéo, diffusées sur les réseaux sociaux et lors d'événements, ont permis de promouvoir l'artisanat local auprès d'un large public. Ce projet a non seulement valorisé les artisans de l'île, mais a également renforcé le sentiment de fierté et d'appartenance à la communauté.



FOIRE DE PARIS 2024

La CEM a marqué une étape importante cette année en participant pour la première fois à la Foire de Paris. À cette occasion, nous avons mis en place un stand immersif dédié à Saint-Barthélemy, offrant aux visiteurs une véritable plongée dans l'univers unique de l'île. Cet événement a également été l'opportunité d'accompagner trois entreprises locales – StBarthTherapy, Mehdy Maxor et Tawa Bar't – qui ont pu mettre en avant leur savoir-faire et leurs produits auprès d'un large public. Cette première participation a été une belle vitrine pour le dynamisme entrepreneurial de Saint-Barth, renforçant ainsi la visibilité de nos acteurs économiques sur la scène nationale.



ACQUISITION DE NOUVEAUX LOCAUX

En 2024, la CEM s'est installée de nouveaux locaux, plus spacieux et mieux adaptés pour une équipe élargie, incluant des salles de formation modernisées pour répondre aux besoins croissants de l'île.

60

FOIRE DE PARIS
11 MAI 2024 - JSB N°1567

Des collégiens à la découverte du monde du travail



Trois entrepreneurs de l'île ont participé à la Foire de Paris, une première pour Saint-Barth. Malgré son coût, cet événement se révèle bénéfique.



Tous entrepreneurs de l'ÉB, Morgane Lemaire, créatrice de la marque Tasse d'Art, Céline Boud Jodet, créatrice de SoisBonneThérapie et le photographe Mehdy Moxer étaient présents sur le stand des Es du Nord.

ails me convaincre un réseau que j'aurais peut-être pris par la tête et convaincre en retour le député brésilien, ancien ministre de l'Énergie. C'est un investissement, mais je suis sûr d'en tirer quelque chose. C'est un jeu à long terme, mais pas un jeu à long terme. Le placement du mandat dans le paradis a été décliné à l'union, mais je pense également aux entreprises qui ont été créées dans le partenariat dans la sphère régionale.

« J'ai fait beaucoup de ren-

Chaussures de sécurité

SANIDESIGN
Lorient : Chemin du Tour du Rocher Tél : 05 90 51 14 10
accueil du lundi au vendredi de 9h à 17h et 17h à 19h

SORTIE DESCOLLÉGIENS
À LHÔTEL CHRISTOPHER
20 JUIN 2024 - JSB N°1572

L'étude de faisabilité en vue de la création d'une fabrique de transformation des produits de la mer a été présentée au comité des pêches il y a une dizaine de jours. Une structure dont l'activité pourrait démarrer dès le mois de septembre 2025.

L'étude de faisabilité du projet de fabrication et transformation des produits de la mer a été présentée aux membres du comité des pêches à la mi-octobre.



Un long travail

Ainsi, en faisant appel au cabinet de conseil Terre Avancée, le président de la Cem, Thomas Gréaux, et son directeur, Thierry Gréaux, ont pu constituer un véritable état des lieux. Ils ont également obtenu une cartographie détaillée de la situation de l'emploi à Saint-Barth, basée sur des statistiques précises après avoir consulté des entretiens auprès d'entreprises locales. Un long

RÉUNION GEPCT
14 NOVEMBRE 2024 - JSB N°1591

La Chambre économique multiprofessionnelle a commandé une étude sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales. Les premières données, destinées à établir un plan d'action, ont été dévoilées la semaine dernière.

long, explique le conseiller. « L'entreprise elle ne peut que commencer ». De fait, à chaque étape engagée par les participants à la réunion de présentation, Des suggestions sont émises, des idées sont lancées, des actions ou sous-actes sont amorcés, d'autres sont écartées. L'urgence et la collaboration sont au cœur de ce travail au programme sont parés soudain. Quoi qu'il en soit, la GPEC montera son lot.

De nombreux sujets ont été abordés, mais il n'est pas possible de citer ceux qui ont été les plus complètes possible. Nouveaux thèmes, nouvelles questions, l'emploi, desiré de la main d'œuvre, situation et engagement des salariés, l'impact en expansion des métiers présents sur l'île, l'offre de formation, les besoins en compétences, les entreprises et organismes qui les sollicitent, les manques, les préoccupations, les attentes. Par exemple : entre 2021 et 2023, le nombre de postes salariaux a augmenté de 1000 unités.

Un plan d'action jusqu'à 2025

Parmi les nombreuses actions que la GPEC suggère du côté de l'offre des compétences, celle de rendre les formations accessibles sur l'île est évidente. Tout comme le développement de la formation continue chez les salariés et les étudiants dans les entreprises. Les formations dispensées sur l'île sont en formation par les entreprises, les associations, les lycées. La création d'une observatoire des jeunes diplômés de l'île, la mise en place de positions, tout comme celle d'une page internet dédiée aux métiers recherchés sur les arrivants.

Les propositions sont nombreuses et toutes accompagnées de données chiffrées. Ce sont des actions à court et moyen terme. Comme celle de créer un label de qualité de vie au travail, qui sera financé par le public comme la privatisation, pour promouvoir l'emploi et créer un ancrage des formations dispensées dans la zone Ateliers de la mer, qui sera financé par le public, pour renforcer des salaires des fonctionnaires de l'île.

fait l'objet d'un débat sur la question du coût de la vie et de celui des logements. Le plan d'action exposé lors de la présentation propose un calendrier intense, en termes de réalisation, tout au long de

MIS EN PLACE D'UNE VAE PAR LA CEM
La Chambre économique professionnelle continue de développer les offres de formation professionnelle. Dernière en date, la mise en place d'une VAE, ou valida-

tion des acquis de l'expérience. Un dispositif permet-
tant à toute personne, quel que soit son âge, son niveau
d'études ou son statut, de faire reconnaître officiellement les
compétences acquises au cours de ses expériences professionnelles.
Le CEM permet de valider une expérience professionnelle en obtenant
une certification (diplôme, titre ou certificat de qualifica-
tion) sans passer par un cursus de formation classique.
Pour en bénéficier et, surtout, obtenir de plus amples res-
seignements sur les démarches à suivre, il suffit d'entrer en
contact avec les services de la Cem (par téléphone au
0909271255 ou par courriel à formation@cemstarch.com).
Une VAE à Saint-Haël-Bretonne coûte entre 3 500 et 4 000
euros. Elle peut être financée de différentes manières mais la
plus simple étant d'utiliser son compte personnel de formation
(CPF).
La VAE permet d'obtenir des certifications allant d'un CA

Dans le cadre de son stage de fin d'études qu'elle effectue au sein de l'Agence territoriale de l'environnement, Sixtine Ragot propose un questionnaire aux lycéens qui a

CONSIGLIO DI AMMINISTRAZIONE

CRÉATION D'UNE FABRIQUE DES
PRODUITS DE LA MER
27 JUIN 2024 - JSB N°1573



meilleur service pour client », rappelle-t-il. Le président de la Chambre économique multiprofessionnelle Thomas Géraux, s'est même déplacé afin d'inviter tous les professionnels à faire appel à la Cem pour les démarches administratives ou de formation. « Nous sommes là pour vous accompagner », a-t-il insisté. Une chose est certaine : toutes les années, les professionnels n'ont pas cherché à stimuler leur plaisir à retrouver. Un dernier moment de détente avant de plonger dans l'euphorie de la haute saison.

© 2014 Pearson Education, Inc. or its affiliate(s). All rights reserved. Pearson Education, Inc., 501 Boylston Street, Boston, MA 02116

BILAN CEM 2024

UNE ANNÉE DE TRANSFORMATION

Chers entrepreneurs,

Dans un contexte national marqué par l'inflation et par un déficit budgétaire préoccupant, la CEM en 2024 a porté une veille attentive sur le tissu économique de l'île. Le moral des entrepreneurs et les perspectives de développement commercial. Ses projets se sont concentrés sur trois axes : renforcer les rencontres interprofessionnelles, soutenir les projets territoriaux et réorganiser ses locaux et services.



Accompagné par les élus de la CEM, il m'a paru important cette année de multiplier les rencontres et les échanges avec les associations des professionnels du commerce, de la restauration, de l'hôtellerie, mais aussi des transporteurs et des taxis. Très à l'écoute, notamment sur leurs défis actuels et futurs, la CEM s'est fait leur porte-parole auprès des partenaires et institutions publiques. En témoignage, les contributions et avis rédigés à l'intention de la Collectivité sur l'occupation du domaine public par les commerçants ou sur la politique de retour à l'emploi.

L'accent a aussi été porté sur l'organisation ou la participation à des événements phares comme le forum des métiers. Moment très prisé des élèves et des entreprises, où sont mis en avant l'entrepreneuriat et les métiers qui façonnent l'île de Saint-Barthélemy. Le concours de la CEM au salon de l'agriculture et à la foire de Paris a été une magnifique occasion de valoriser les entreprises participantes et de mettre en avant les spécificités de notre vie insulaire.

Au-delà de ces actions, des études précises ont permis d'apporter une vision économique sur l'impact d'un atelier de transformation des produits de la mer pour le secteur de la pêche, ou encore sur la valeur ajoutée de déployer une gestion prévisionnelle des emplois. C'est dans un élan constructif et tourné vers le « mieux faire » que je souhaite inscrire ces feuilles de route. Utiles et inspirantes pour le développement par secteurs, elles aiguillent certains choix et confirment ou infirment les dynamiques à suivre.

C'est dans cet esprit de perspectives que j'ai souhaité une réorganisation des locaux et un positionnement dans - n'ayons pas peur des mots - « la capitale économique » de l'île que représente Saint-Jean. C'est pour la CEM, l'opportunité de développer son offre de formation par l'augmentation de salles opérationnelles, mais également l'occasion de regrouper l'ensemble de ces services dans un même lieu, et de confirmer son statut d'établissement de proximité.

Par ailleurs, accueillir et écouter les nombreux entrepreneurs individuels, aiguiller les associés uniques et orienter les porteurs de projets, reste au centre des préoccupations de l'ensemble de l'équipe

En 2025, à nous d'écrire notre avenir.
Thomas Gréaux
Président



CONTACTEZ-NOUS

57 Chemin des sables, Saint-Jean.
0590 27 12 55
Contact@cemstbarth.com
www.cemstbarth.com

LA CEM VOUS SOUHAITE
De belles fêtes de fin d'année

BILAN CEM

26 DÉCEMBRE 2024 - JSB N°1597

COMMISSION ÉLECTORALE

22 DÉCEMBRE 2024 - JSB N°1596

Réunions de la Commission Électorale : Préparation des Élections Consulaires de 2025

La Commission Électorale de la Chambre Économique Multi-professionnelle (CEM) a récemment tenu deux réunions essentielles dans le cadre de l'organisation des élections consulaires, prévues pour le 12 avril 2025. Ces rencontres ont permis de poser les bases de l'élection et de définir plusieurs modalités pratiques pour garantir son bon déroulement. Voici un aperçu détaillé des principales délibérations prises lors de ces réunions.

Première Réunion – 13 août 2024 : Création et Installation de la Commission Électorale



La première réunion de la Commission Électorale s'est déroulée le 13 août 2024 sous la présidence de M. Xavier Leloup, Président du Conseil Territorial. Conformément à l'article 52.1 des statuts de la CEM, cette réunion a marqué la création officielle de la commission électorale, dans le respect des délais statutaires (les mois avant la fin du mandat actuel, prévu pour le 6 mars 2025). L'objectif de cette rencontre était de poser les premières pierres de l'organisation du scrutin et de définir les modalités pratiques pour garantir sa régularité.

Le président du Conseil Territorial, M. Leloup, a rappelé que la mandature actuelle de la CEM, conduite par la liste "Entrepreneurs à Saint-Barth", arrive à son terme en mars 2025. Le processus électoral doit donc être mis en place de manière anticipée. La commission est composée des membres suivants :

Mélissa Lade, Représentante désignée par le Conseil Territorial et présidente de la commission électorale ; Thomas Gréaux (Collège Professions Libérales réglementées) ; Jeanne Buis (Collège Professions Libérales réglementées) ; Bernadette de Jesus Pereira Fonseca (Collège Métiers Artisanat) ; Julien Guéroux, Collège Services Commerciaux ; Sébastien Lorel (Collège Commerce) ; Fred Chavallier (Collège Industrie).

Lors de cette réunion, la commission a validé plusieurs éléments clés du processus électoral à venir. Les scrutins sont le 12 avril 2025 et se tiendront du 8h à 17h00 dans les locaux de la CEM situés à Saint-Jean.

Cette commission a également permis de définir le calendrier réglementaire des dates à respecter dans le cadre du processus électoral :

Dates	Descriptions
13 janvier 2025	Constitution des listes électorales provisoires et transmission au Président du Conseil Territorial et au représentant de l'État (Art. 52.4).
15 janvier 2025	Annexion par le Président du Conseil Territorial et début de la période de consultation des listes électorales de la CEM et du CEM.
15-25 janvier 2025	Période de consultation des listes de possibilité de réclamation auprès de la commission électorale (Art. 52.4).
1er mars 2025	Avis des listes électorales par le Conseil Territorial (Art. 52.4).
1er mars 2025	Ouverture des déclarations de candidatures.
10 mars 2025 à 17h30	Closure des déclarations de candidatures et transmission des listes au Président du Conseil Territorial.
11 mars 2025	Publication des listes de candidats reçues à la CEM, au CEM, et par d'autres moyens (Art. 52.2).
13 mars 2025	Constitution du corps électoral au moins 30 jours avant le scrutin (Art. 52.7).
9 avril 2025	Dépôt des bulletins de vote à la CEM (Art. 52.8).
12 avril 2025	Jour de scrutin pour élire les membres de la CEM (Art. 52.7).

Deuxième Réunion – 19 décembre 2024 : Occasion sur le Poids Socio-Économique des Collèges



La deuxième réunion de la Commission électorale a eu lieu le 19 décembre 2024 et a été présidée par Mme Mélissa Lade.

Le Directeur de la CEM a établi un rapport sur l'évolution du poids socio-économique des collèges (Industrie et artisanat, commerce et agriculture, services, industrie, professions libérales réglementées, professions libérales réglementées). Cette réunion a été consacrée à l'examen de ce rapport. Le poids socio-économique des collèges et leur répartition en nombre de sièges est déterminé, selon les données disponibles, en fonction des collèges suivants :

- Le nombre de ressortissants ;
- Le nombre de salariés déclarés par les ressortissants lors de la dernière déclaration de la contribution forfaitaire annuelle des entreprises (CFAE).

La répartition des activités professionnelles est établie conformément à la nomenclature d'activités française.

Pour indication, une entreprise active n'est pas nécessairement une entreprise électorale. La qualité d'électeur est conditionnée par le paiement de la CFAE au 31 décembre de l'année précédente.

En 2019, lors des dernières élections, le nombre d'entreprises électorales était de 2694. À la date de l'analyse du poids socio-économique en décembre 2024, le nombre d'entreprises électorales est de 4042. Soit une augmentation de 54 %.

En 2019, lors des dernières élections, les effectifs des entreprises électorales étaient de 2819. À la date de l'analyse du poids socio-économique en décembre 2024, les effectifs des entreprises électorales étaient de 6240. Soit une augmentation de 63 %.

Pour rappel, le poids socio-économique de chaque collège s'entend comme la somme du nombre d'entreprises et des effectifs.

Ce dynamisme témoigne de la vitalité économique de l'île.

La commission électorale approuve le scénario 10 membres élus titulaires. La composition des collèges en termes d'élus titulaires et suppléants est la suivante :

- Métiers et Artisanat : 2 titulaires, 2 suppléants ;
- Commerce et Agriculture : 2 titulaires, 2 suppléants ;
- Services : 3 titulaires, 2 suppléants ;
- Industrie : 1 titulaire, 1 suppléant ;
- Professions libérales réglementées : 1 titulaire, 1 suppléant ;
- Professions libérales réglementées : 1 titulaire, 1 suppléant.

Les autres points abordés lors de cette réunion concernent l'apparition des documents relatifs aux élections consulaires, ainsi que l'adoption d'un plan de communication qui sera déployé pour informer le public sur le déroulement des élections.

Prochaines étapes : Commission Électorale N°3

Enfin, la Commission Électorale N°3 est prévue pour début janvier 2025, au cours de laquelle les listes électorales par collège seront déposées. Cette réunion permettra également de finaliser les derniers préparatifs avant le scrutin. Un suivi sera effectué pour tenir les électeurs informés des prochaines étapes et pour garantir que tout le processus se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Centre Elvins, 129, chemin des Sables, Saint-Jean, 97133 Saint-Barthélemy - 0590 27 12 55 - contact@cemstbarth.com

Ouvert au public : Lundi Mardi Jeudi de 7h30 à 18h00 et Mercredi Vendredi de 7h30 à 12h00

MAGAZINE TROPICAL



Les habitants de Saint-Barthélemy ont une relation particulière avec leur territoire. Ils sont attachés à leur patrimoine, à leur culture, à leur mode de vie. Ils sont fiers de leur île, de leur paysage, de leur environnement. Ils veulent le préserver, le protéger, le transmettre à leur descendance. Ils veulent le rendre plus attractif, plus agréable, plus vivant. Ils veulent le rendre plus résilient, plus durable, plus responsable. Ils veulent le rendre plus inclusif, plus participatif, plus transparent. Ils veulent le rendre plus innovant, plus créatif, plus dynamique. Ils veulent le rendre plus heureux, plus épanouissant, plus satisfaisant. Ils veulent le rendre plus beau, plus agréable, plus agréable.

Les habitants de Saint-Barthélemy ont une relation particulière avec leur territoire. Ils sont attachés à leur patrimoine, à leur culture, à leur mode de vie. Ils sont fiers de leur île, de leur paysage, de leur environnement. Ils veulent le préserver, le protéger, le transmettre à leur descendance. Ils veulent le rendre plus attractif, plus agréable, plus vivant. Ils veulent le rendre plus résilient, plus durable, plus responsable. Ils veulent le rendre plus inclusif, plus participatif, plus transparent. Ils veulent le rendre plus innovant, plus créatif, plus dynamique. Ils veulent le rendre plus heureux, plus épanouissant, plus satisfaisant. Ils veulent le rendre plus beau, plus agréable, plus agréable.

Les habitants de Saint-Barthélemy ont une relation particulière avec leur territoire. Ils sont attachés à leur patrimoine, à leur culture, à leur mode de vie. Ils sont fiers de leur île, de leur paysage, de leur environnement. Ils veulent le préserver, le protéger, le transmettre à leur descendance. Ils veulent le rendre plus attractif, plus agréable, plus vivant. Ils veulent le rendre plus résilient, plus durable, plus responsable. Ils veulent le rendre plus inclusif, plus participatif, plus transparent. Ils veulent le rendre plus innovant, plus créatif, plus dynamique. Ils veulent le rendre plus heureux, plus épanouissant, plus satisfaisant. Ils veulent le rendre plus beau, plus agréable, plus agréable.



MAGAZINE ST BARTH COMMUTER

GENERAL INTEREST / L'ARTISANAT

Economie Chamber OF SAINT BARTHELEMY

A VISION FOR THE ARTISANSHIP OF TOMORROW

CHAMBRE ÉCONOMIQUE DE SAINT-BARTHELEMY

UNE VISION POUR L'ARTISANAT DE DEMAIN

The Economic Chamber of Saint-Barthélemy (CEM) is a non-profit organization dedicated to promoting and supporting the artisanal sector in Saint-Barthélemy. It acts as a bridge between artisans and the public, providing a platform for showcasing their work and fostering a sense of community and pride in local craftsmanship.

La Chambre Économique de Saint-Barthélemy (CEM) est une association à but non lucratif dédiée à promouvoir et soutenir le secteur artisanal à Saint-Barthélemy. Elle agit comme un pont entre les artisans et le public, offrant une plateforme pour valoriser leur travail et favorisant un sentiment de communauté et de fierté pour l'artisanat local.

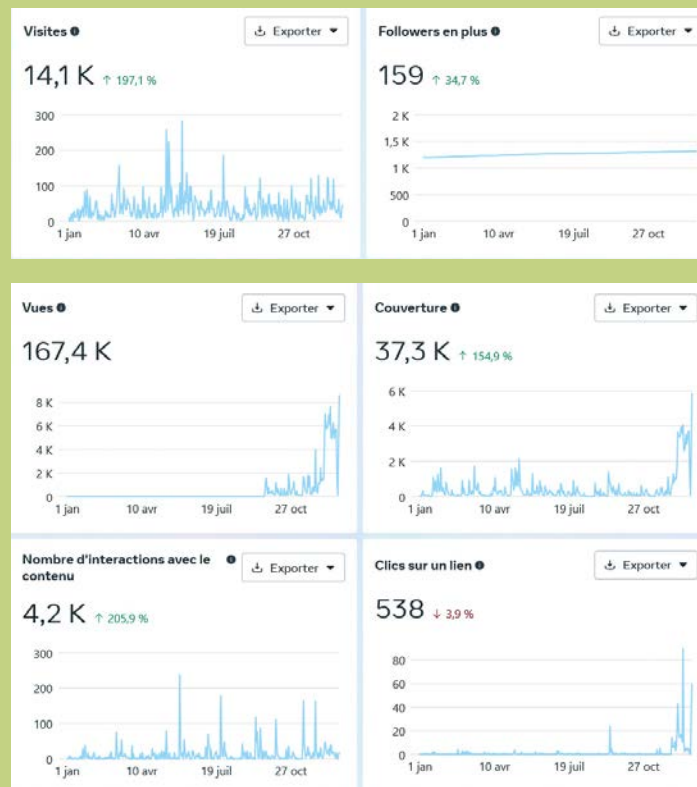
GENERAL INTEREST / L'ARTISANAT

Artisanat à Saint-Barthélemy, l'artisanat est une véritable richesse de notre île. Il représente un patrimoine culturel et économique unique. Les artisans sont des professionnels passionnés qui mettent leur savoir-faire et leur créativité au service de la création de produits de qualité. Ils contribuent à l'économie locale et à la préservation de notre identité. La CEM a pour mission de soutenir ces artisans, de leur offrir une visibilité et de leur permettre de développer leur activité. Elle organise des événements, des ateliers, des formations et des actions de promotion pour valoriser l'artisanat et attirer de nouveaux clients. Elle est également à l'écoute des besoins et des difficultés des artisans et leur apporte son soutien et son conseil.

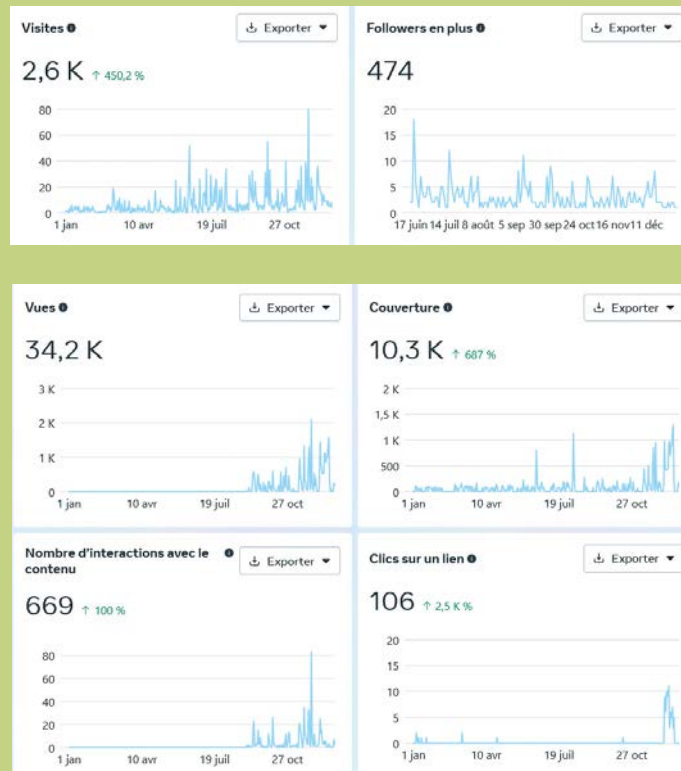
Artisanat à Saint-Barthélemy, l'artisanat est une véritable richesse de notre île. Il représente un patrimoine culturel et économique unique. Les artisans sont des professionnels passionnés qui mettent leur savoir-faire et leur créativité au service de la création de produits de qualité. Ils contribuent à l'économie locale et à la préservation de notre identité. La CEM a pour mission de soutenir ces artisans, de leur offrir une visibilité et de leur permettre de développer leur activité. Elle organise des événements, des ateliers, des formations et des actions de promotion pour valoriser l'artisanat et attirer de nouveaux clients. Elle est également à l'écoute des besoins et des difficultés des artisans et leur apporte son soutien et son conseil.

LES STATISTIQUES

STATISTIQUES SUR FACEBOOK



STATISTIQUES SUR INSTAGRAM



cemtbarth | Suivre | Contacter | ...

49 publications | 1113 followers | 1376 suivie(s)

cemtbarth
Accompagner les entreprises
Former aux métiers
Valoriser l'artisanat
www.cemtbarth.com + 1

villachefbarth, direction_at_barth et 61 autres personnes suivent

Nos artisans | **Formations** | **Revue de pre...** | **Plan jeunesse**

PUBLICATIONS | REELS | IDENTIFIÉ(E)

The profile features a grid of six images: a man in a suit, a person rappelling, a woman in a blazer, a woman in a green shirt, a man working on a vehicle, and two men in a workshop.

PÊCHE - AGRICULTURE

FONDS DE TOURISME DURABLE

SECTEUR PÊCHE

Accompagné par la chargée de mission pêche et agriculture de la CEM, le CTPA a contribué au renforcement structurel des pêcheurs par l'organisation d'événements, de réunions, l'amélioration de la communication, le développement de réseau de contacts dans le domaine maritime. Le CTPA assure également la transmission des informations tant ascendantes que descendantes et joue un rôle crucial dans les relations entre la collectivité territoriale, les services de l'État, tels que la préfecture, la Direction de la Mer, les Affaires Maritimes, ainsi que les services sanitaires, afin de les informer des avancées de la filière pêche locale.

LES FAITS MARQUANTS DU SECTEUR SONT :

- L'OBTENTION D'UNE IMMATRICULATION BY.
- LA CRÉATION DE L'APPELLATION « PÊCHEURS DE SAINT-BARTH ».
- L'ORGANISATION DU « SAINT-BARTH FISHING TOURNAMENT ».
- L'AMÉLIORATION DES DISPOSITIFS DE FORMATION.
- L'OBTENTION D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR L'IMPLÉMENTATION D'UNE FABRIQUE DE TRANSFORMATION DES PRODUITS DE LA MER.

SECTEUR AGRICOLE

C'est en 2022 que les premiers accompagnements de la CEM auprès des agriculteurs se sont développés. L'association pour les agriculteurs (APAG) de l'île a été créée en novembre 2022. Elle a pour objectif de soutenir la consolidation de la profession. Dans ce cadre, la CEM a joué un rôle clé en aidant à la structuration interne de l'association, notamment en assurant la programmation des réunions et le suivi des activités.

Cet accompagnement comprend le développement de la filière agricole par la réalisation d'un Plan Territorial pour une Agriculture Durable, la création d'un réseau de professionnels, et la diffusion d'informations aux acteurs agricoles. La CEM facilite également les échanges avec les autorités locales et les services de l'État pour assurer un suivi constant des enjeux et des progrès du secteur.

TOURISME DURABLE

Depuis 2021, dans le cadre de la transition écologique des professionnels de l'île, la CEM a été mandatée par l'ADEME pour proposer le dispositif du Fonds de Tourisme Durable. Cette mission a consisté à accompagner les hôtels concernés de manière complète, depuis la création des dossiers jusqu'au dépôt et au suivi des demandes de financement, jusqu'à la clôture du fonds en juin 2024. Ce fonds de tourisme durable permet aux restaurateurs et hébergeurs, de s'engager dans la transition écologique par la réalisation d'un diagnostic environnemental et le financement d'investissement. Les rayons d'actions principalement ciblés ont été l'économie d'eau, le traitement des déchets, l'économie d'énergie, l'approvisionnement et la mobilité.

Ce dispositif a permis d'accompagner une dizaine de structures dans le secteur de l'Hôtellerie et de la restauration pour un montant de dépense total de 553 716. 95€, subventionnée par l'ADEME à hauteur de 268 301.49€ soit 48.45% du montant total.

LA GPECT

Le rapport final de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales (GPECT) a été présenté au comité de pilotage et aux parties prenantes. Ce projet visant à anticiper les évolutions du marché de l'emploi sur l'île pour mieux adapter les politiques de formation et d'emploi aux besoins locaux. Le Cabinet Terre d'Avance, a présenté ses recommandations et pistes d'actions pour une mise en œuvre optimale de cette GPECT. Un calendrier ambitieux est prévu jusqu'en 2026, avec des propositions clés comme, le renforcement de la VAE inversée, un plus grand soutien à l'emploi féminin ou encore des initiatives pour donner envie aux jeunes diplômés de venir exercer leurs compétences sur l'île.



FINANCES

SYNTHÈSE

La présentation synthétique des comptes 2024 est reprise par section comptable.

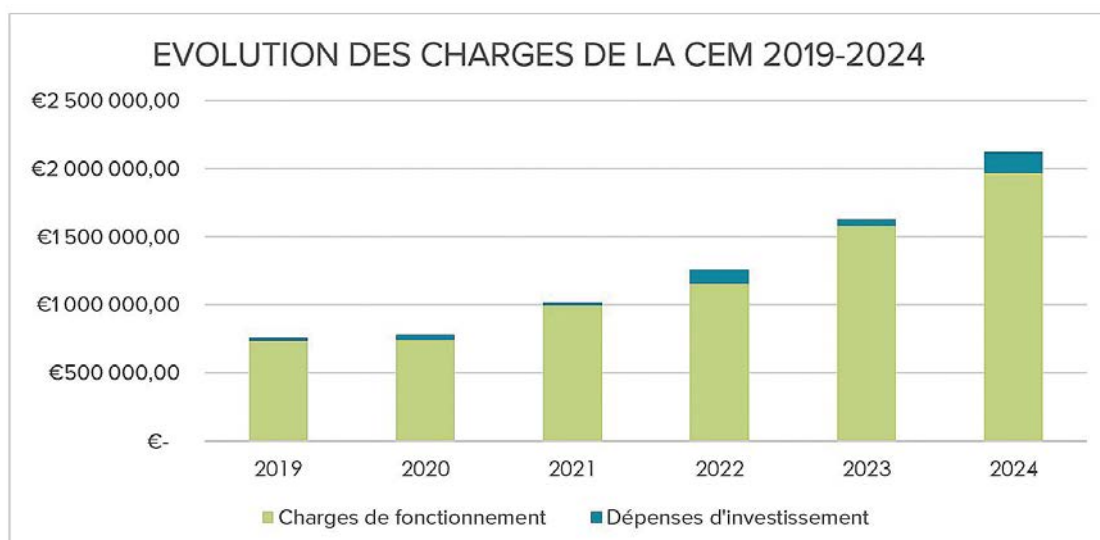
L'exercice 2024 laisse apparaître un résultat comptable négatif de 317 312,48€ (-227 353,36 € pour la section de Fonctionnement et – 89 959,12€ pour la section d'Investissement).

Les reports de l'exercice N-1 étaient de 721 052,05€ pour la section de Fonctionnement et de – 4 676,36€ pour la section d'Investissement.

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (Mandats et titres)	Section de fonctionnement	1 970 314,15 € (A)	1 742 960,79 € (B)	- 227 353,36 € (B-A)
	Section d'investissement	154 088,58 € (D)	64 129,46 € (E)	- 89 959,12€ (E-D)
				-317 312,48€
		+	+	
REPORT DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement	0,00 € (F)	721 052,05 € (G)	
	Report en section d'investissement	4 676,36 € (H)	0,00 € (I)	
		=	=	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)		2 129 079,09€ J = (A+D+F+H)	2 528 142,30 € K = (B+E+G+I)	399 063,21 € (K-J)

L'intégration du report de l'exercice N-1 permet d'obtenir un résultat cumulé de 399 063,21€

ÉVOLUTION DES CHARGES DE LA CEM



En 2024, les charges de la Chambre Économique Multiprofessionnelle de Saint-Barthélemy ont atteint un niveau historiquement élevé, avec un total de 1 970 314,15 € en fonctionnement et 154 088,58 € en investissement. Cette évolution traduit non seulement le renforcement des moyens structurels de la CEM, mais aussi la poursuite et la finalisation de projets structurants pour le territoire.

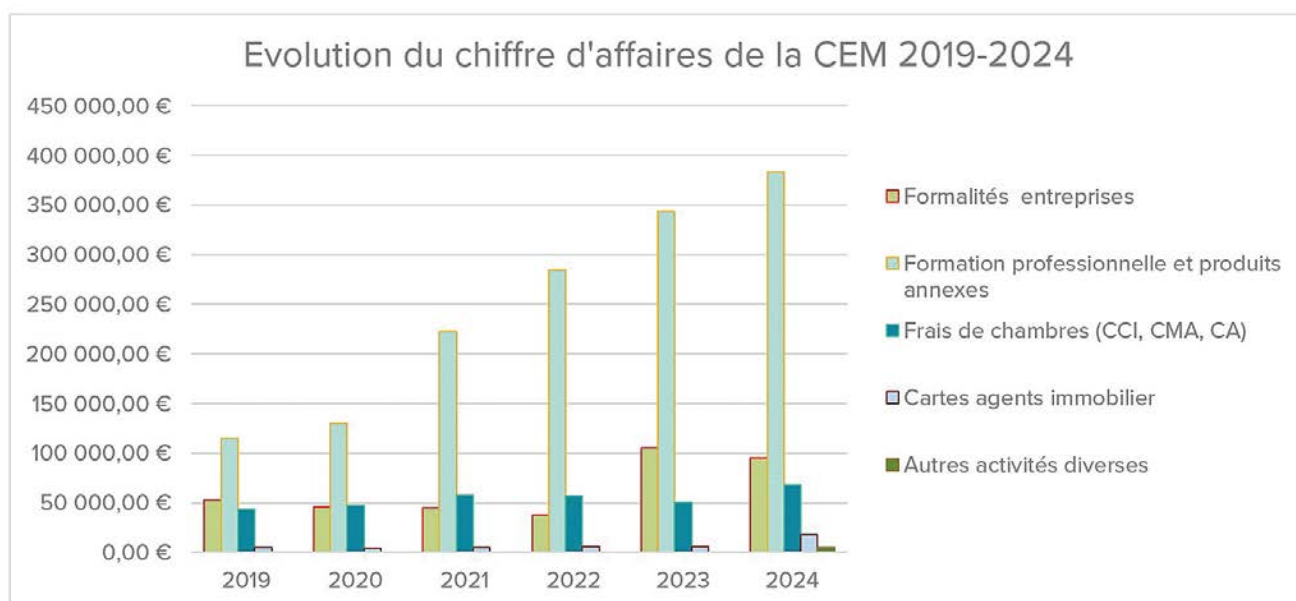
Parmi les charges récurrentes figure la location du bâtiment abritant les locaux de la CEM, qui constitue un poste de dépense significatif. Ce loyer reflète l'importance d'un lieu de travail fonctionnel, central et adapté à l'accueil des publics et partenaires.

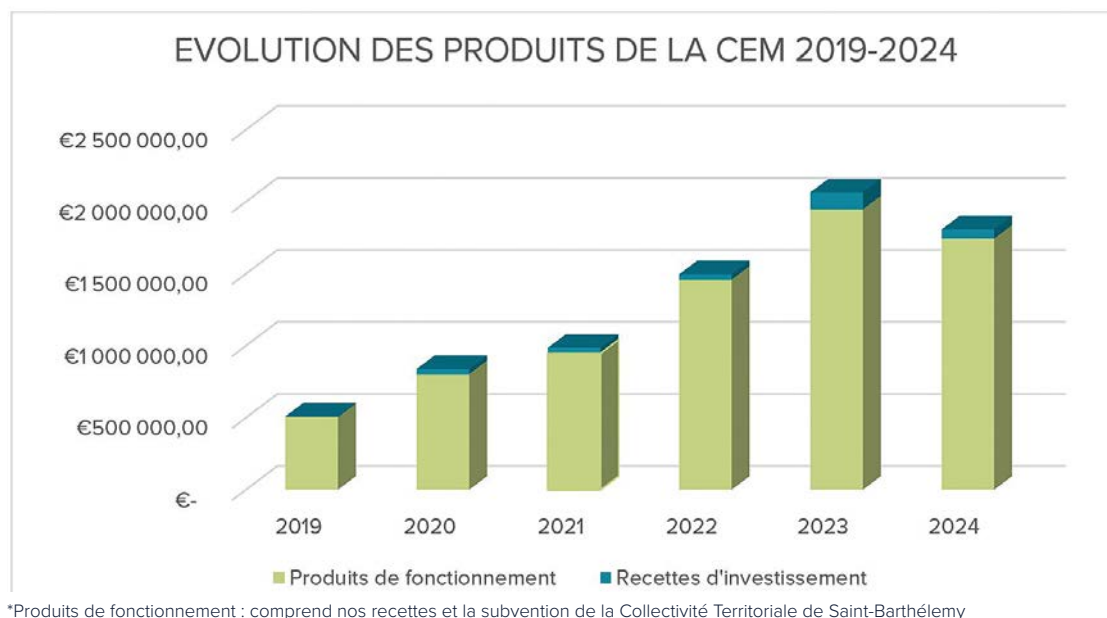
Plusieurs projets portés en 2024 expliquent également l'évolution des charges :

- Le Plan Territorial de l'Agriculture Durable a été engagé partiellement en 2024. Ce projet vise à structurer une stratégie agricole adaptée aux spécificités locales. Bien qu'une partie du budget ait été reportée à 2025, les premières études et consultations ont généré des dépenses engagées sur l'exercice en cours.
- Le projet «Atelier Produit de la Mer», lancé en 2023, a poursuivi son déploiement en 2024. Ce projet pluriannuel ambitionne de valoriser les métiers et produits issus de la mer à travers un espace de production, de formation et de sensibilisation. Des coûts liés à la conception, à la coordination et à la structuration du dispositif ont été intégrés aux charges 2024, avec une continuité des actions prévues pour 2025.
- La GPECT (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale), débutée en 2023, a été finalisée en 2024. Ce projet stratégique a mobilisé des ressources en matière d'ingénierie de l'emploi, de diagnostic territorial et de coordination avec les acteurs socio-économiques. Les charges liées à sa clôture (restitution, évaluation, publications) sont comptabilisées dans l'exercice 2024.

Outre ces projets, les charges générales (énergie, services, communication, logistique) et les charges de personnel continuent de représenter les principales lignes de dépenses. Enfin, les investissements réalisés cette année — notamment en matériel informatique et mobilier pour les salles de formation et les nouveaux bureaux — traduisent la volonté de moderniser les outils de travail et d'améliorer l'environnement professionnel.

ANALYSE DÉTAILLÉE DU CHIFFRE D'AFFAIRES DES RECETTES – EXERCICE 2024





1. CHIFFRE D'AFFAIRES GLOBAL

Le chiffre d'affaires réalisé par la Chambre Économique Multiprofessionnelle de Saint-Barthélemy en 2024 s'élève à 568 825,84 euros, contre 506 192,53 euros en 2023, ce qui représente une augmentation de 12,4 % sur un an. Il s'agit du niveau de chiffre d'affaires le plus élevé depuis l'instauration de la comptabilité publique en 2019, confirmant ainsi la dynamique positive engagée par l'établissement ces dernières années.

En complément de ces recettes propres, la Collectivité Territoriale de Saint-Barthélemy a accordé une subvention de 1 564 676 € à la CEM pour l'exercice 2024. Toutefois, seule une partie de cette somme a été effectivement versée, à hauteur de 1 100 000 € sur l'année. Cette subvention représente un soutien financier essentiel pour équilibrer les comptes de fonctionnement, sécuriser les actions en cours et financer une partie des projets territoriaux portés par l'établissement.

2. RÉPARTITION PAR PÔLES D'ACTIVITÉS

CENTRE DE FORMATION

Le chiffre d'affaires du centre de formation s'élève à 383 560€ en 2024 contre 343 905€ en 2023 soit une évolution de +12% et représente ainsi le pôle d'activité le plus performant.

Cette croissance s'explique notamment par l'augmentation de l'offre de formation ainsi que par un meilleur taux de remplissage des sessions, témoignant d'un fort ancrage de l'activité formation dans le tissu économique local.

Le pôle formation reste le principal moteur économique de la CEM.

PÔLE ENTREPRISES

Le Pôle Entreprises, qui regroupe les formalités d'entreprises et les frais de chambre, présente des résultats contrastés. D'un côté, les recettes issues des formalités d'entreprises connaissent une baisse de 11 %, avec un chiffre d'affaires de 94 834,84€ contre 105 563,53€ en 2023, liée à l'arrêt du service de rédaction

d'actes au cours de l'année 2024. D'un autre côté, les frais de chambre progressent de manière significative, avec un chiffre d'affaires de 68 245€ en 2024 contre 50 550€ en 2023, avec une hausse de 35 %, lié à la revalorisation de la grille tarifaire des frais de formalités entreprises.

SERVICE IMMOBILIER

Le Service Immobilier, créé en 2015, affiche une très forte croissance sur l'année avec un chiffre d'affaires de 17 405€ principalement lié au renouvellement massif des cartes professionnelles des agents, ainsi qu'à un afflux de demandes d'attestations pour leurs collaborateurs, ce qui a dopé ponctuellement l'activité du service.

CONCLUSION

L'analyse visuelle du CA total montre une croissance régulière depuis 2020, marquée par :

- Une montée en puissance du Centre de Formation
- Un essor progressif du pôle immobilier
- Des ajustements sur les formalités entreprises et frais de chambre

En résumé, l'année 2024 se distingue par une progression significative du chiffre d'affaires, portée essentiellement par le développement de la formation professionnelle et le dynamisme du pôle immobilier. Malgré une baisse constatée sur les formalités d'entreprise, les autres composantes de l'activité ont permis de compenser largement ce recul. Cette performance confirme la solidité financière de la CEM et sa capacité à s'adapter aux évolutions structurelles de ses missions.



NOUS CONTACTER

CHAMBRE ECONOMIQUE MULTIPROFESSIONNELLE

Etablissement Public Territorial

Centre Elvina

57, chemin des sables • Saint-Jean

97133 Saint-Barthélemy

Tél.: 0590 27 12 55

www.cemstbarth.com

E-mail: contact@cemstbarth.com



@CemStBarthOfficiel



@cemstbarth



CEM Saint-Barthélemy Officiel







CHAMBRE ECONOMIQUE
MULTIPROFESSIONNELLE
—— Saint-Barthélemy ——